

Avec ce numéro débute la troisième année des "Affaires", depuis leur transformation. Pour toute l'équipe, fortement imbue de patriotisme positif et formée, comme il se doit d'intellectuels et d'hommes d'action, qui a réalisé ce tour de force de publier depuis deux ans un journal à la fois si coûteux et si manifestement utile, je tiens personnellement à rendre hommage. Et de même pour les quelques chefs d'entreprises qui n'ont pas remis indéfiniment le moment de collaborer, ne fut-ce qu'en s'abonnant... Il est d'ailleurs significatif de voir, parmi eux, quelques entreprises anglo-canadiennes, mais nettement du Québec, pour lesquelles "Les Affaires" ne sont pas trop nationalistes pour mériter appui et considération.

S.V.



Digeste de

L'INFORMATION FINANCIERE, INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

AU SERVICE DU QUEBEC DEPUIS 1928

VOL. XXXIV — NO. 6

MONTREAL

27 MARS 1962

Le fantôme de M. Coyne continue de hanter la Banque du Canada,

Deux attitudes politiques; deux systèmes monétaires

Dans son premier rapport annuel, le nouveau gouverneur de la B. du C. cherche à satisfaire le gouvernement, tout en pacifiant les esprits. — Mais il ne fait qu'accentuer le double dilemme posé par son prédécesseur : 1) Est-ce la B. du C. qui doit guider la politique financière du gouvernement, ou si c'est le gouvernement qui doit guider la politique monétaire de la B. du C.? — II) Faut-il multiplier la monnaie pour stimuler l'économie, ou bien stimuler l'économie pour multiplier la monnaie?

Dans les commentaires qu'il a préparé pour "Les Affaires", en marge du rapport Rasminsky, M. Jean Mehling, de l'École des Hautes Etudes Commerciales, affirme que la reprise actuelle n'infirme pas les thèses de M. Coyne.

L'opposition des doctrines

L'introduction n'est qu'un rappel de la déclaration faite le 1er août 1961 par M. Rasminsky, et de la réponse de M. Fleming. Cependant, il s'agit d'une prise de position fondamentale en matière de théorie monétaire. Le nouveau Gouverneur est keynésien; cela est parfaitement évident, et, en cela, il s'oppose à Monsieur Coyne, qui était en somme un classique.

Or, d'une position à l'autre, l'écart n'est pas dans les mots, mais dans les idées, donc dans les politiques monétaires. Veut-on une traduction un peu simplifiée de ce qui vient d'être affirmé? Pour Monsieur Rasminsky, l'objectif fondamental à atteindre est celui du plein emploi; et la monnaie doit être augmentée ou diminuée en fonction de cet objectif. Jusqu'au plein emploi, les risques de montée des prix sont faibles, ou inexistant. Une fois atteint le niveau du plein emploi, les risques deviennent grands. Pour Monsieur Coyne, la monnaie était, en somme, un instrument fondamental, à ne manier qu'avec une extrême prudence, l'objectif le plus important étant en somme le maintien de la stabilité des prix.

Bien entendu, la mise en parallèle qui vient d'être faite n'est qu'une simplification très grossière et ne doit être prise à la lettre.

En réalité, le Rapport de 1961 lui-même apporte, sur le choix fondamental des politiques monétaires, des nuances qui prouvent que le nouveau Gouverneur ne renie pas complètement les conceptions de son prédécesseur.

"Je prends pour acquis — écrit-il — que d'une façon générale la collectivité cherche à atteindre, dans la mesure du possible, cer-

tains objectifs reconnus : un niveau élevé de l'emploi, la "stabilité des prix" et un taux soutenu de croissance économique."

Il est vrai — ajoutons-le — que ces objectifs appartiennent, de par leur généralité, à la plupart des doctrines monétaires. Ce qui est plus net, dans le lien qui relie encore les deux gouverneurs, c'est leur position à propos de l'efficacité de la politique monétaire sur les mouvements cycliques.

Qu'écrit, en effet, Monsieur Rasminsky à ce propos?

"En comptant dans une trop large mesure — dit-il — sur la politique monétaire, soit pour stimuler soit pour freiner l'économie, on n'obtiendra en somme que des résultats peu satisfaisants et contradictoires."

Le problème de la masse monétaire

Et le nouveau Gouverneur rappelle que la politique monétaire n'est pas simplement une série de manoeuvres destinées à accroître ou restreindre la masse de la monnaie, mais qu'elle doit s'accompagner de mesures gouvernementales complémentaires et formant un tout. Il est enfantin de réduire, comme on le fait trop souvent (et comme on l'a surtout fait lors de la démission de Monsieur Coyne) la politique de la monnaie à une politique du volume de la monnaie, ou du rythme de création de la monnaie nouvelle.

Est-il possible de prévoir, à la lumière du Rapport du Gouverneur, les prochains développements de la politique de la Banque centrale? Monsieur Rasminsky affirme qu'il ne croit pas à la toute-puissance de la monnaie — et nous ne pouvons que nous ranger à son opinion —. Mais il la considère malgré tout comme

l'instrument le plus immédiatement maniable. L'évolution de la masse monétaire, depuis juin dernier, ne permet aucun doute (Billets en circulation, plus dépôts bancaires, en \$ millions)

Juin 1961	13,938
Juillet 1961	14,104
Août 1961	14,404
Septembre 1961	14,432
Octobre 1961	14,488
Novembre 1961	14,702
Décembre 1961	15,035

sur la manoeuvre en cours : la Banque du Canada est décidée à jouer un rôle fondamental dans la reprise économique en cours : nous sommes dans une période de monnaie facile. Faut-il en tirer la conclusion que la stabilité des prix n'est plus possible? Sans doute pas, dans l'immédiat. Trop de sous-emploi subsiste dans l'économie canadienne (et pas seulement de sous-emploi de la main-d'oeuvre). D'ailleurs, la Banque du Canada pourra toujours (en théorie au moins), dès qu'elle le jugera nécessaire, renverser la vapeur et pratiquer une politique de rareté monétaire.

Les limites aux pouvoirs du Gouverneur

Mais alors, voici que se pose une nouvelle question, soulevée par le Rapport. La Banque du Canada pourra-t-elle vraiment restreindre le volume de la monnaie si elle le juge indispensable? A ce propos, il faut reprendre les termes mêmes de la déclaration liminaire du nouveau Gouverneur, déclaration qui nous semble inacceptable, parce qu'elle constitue un aveu de soumission aux pouvoirs publics :

"Normalement — écrit Monsieur Rasminsky — la politique monétaire est du ressort de la Banque du Canada; mais si le gouvernement est en désaccord

avec la politique de la Banque, il a le droit et il doit donner à la Banque des instructions quant à la politique à suivre..."

Comment concilier ces deux affirmations parfaitement contradictoires? Elle revient à dire : en théorie, la Banque est juge de ses décisions; en pratique, elle ne l'est pas. Ce qui est un non-sens. Le Gouverneur accepte, dès le départ, d'être un exécutant, ce qui enlève à ses hautes fonctions leur raison d'être. Je sais bien qu'il en est ainsi dans presque tous les pays. Mais ce genre d'argument ne constitue pas une justification. La politique économique de la nation appartient au Cabinet fédéral et il n'y a pas de politique économique possible, si l'on n'est pas le maître de la monnaie. Au premier abord, par conséquent, le Gouverneur semble avoir raison. Cependant, il me paraît dangereux de l'admettre publiquement, tout en affirmant que la Banque "doit être indépendante".

Le Gouverneur veut que la Banque puisse — (ce sont ses termes mêmes) — "résister au jour le jour aux pressions d'où qu'elles viennent". Mais, plus loin il écrit : "Si, sur une longue période, il devait se produire entre le gouvernement et la Banque centrale un conflit d'opinions grave et persistant en ce qui concerne la politique monétaire... le gouvernement doit... donner à la Banque des instructions... et il doit être du devoir de la Banque de s'y conformer."

On vantera donc l'esprit démocratique d'un gouverneur qui, haut fonctionnaire, se conduit comme tel. Je lui donnerai raison d'être prêt à donner ses avis au gouvernement, et prêt à obéir à des ordres précis. Je lui donne tort de le claironner, réduisant ainsi à rien, dès le départ, ses propres responsabilités. En démocratie, l'obéissance n'est tout de même pas synonyme de passivité.

Conjoncture et prêts bancaires

Il y a d'autre part, dans le Rapport du Gouverneur, deux autres séries de problèmes à mentionner.

Le Rapport brosse un tableau résolument optimiste de la conjoncture canadienne, et il en apporte en particulier la preuve par l'examen des prêts bancaires. Il ne fait guère de doute que l'économie nationale soit sortie de son engourdissement des derniers mois. L'analyse de la plupart des indices laisse une impression très favorable, et il était indispensable que la Banque du Canada en apportât la confirmation. On ne saurait en aucun cas négliger l'importance des facteurs psychologiques dans la réanimation de la conjoncture. Cependant, sur le plan bancaire, les arguments développés par le Rapport ne sont pas toujours probants. Le Gouverneur insiste sur l'augmentation très considérable des prêts personnels à des fins de consommation, prêts accordés par les banques à charte en particulier.

Monsieur Coyne avait appelé, l'an dernier, que l'économie canadienne souffre d'une insuffisance de développement des activités de type secondaire (industries qui utilisent de hauts coefficients de main-d'oeuvre). L'accroissement des prêts généraux, dans les banques à charte, réduit à la seule variation des prêts personnels, fournit une fausse image de la réalité. Les prêts aux activités secondaires ne cessent de plafonner (Voir Tableau), ce qui démontre, en tout cas, une dangereuse léthargie des activités de production. Les problèmes à résoudre ne sont pas uniquement ceux d'une réduction des amplitudes de la demande.

Ceux-ci sont de grande importance. Les Canadiens achètent plus, et leurs demandes de prêts personnels le démontrent. C'est un premier point d'acquis. Mais la nouvelle vigueur des importations le prouve : trop de leurs achats favorisent les producteurs étrangers, la structure même de l'industrie canadienne étant insuffisante. En somme, la reprise économique n'infirme pas l'esprit même du dernier Rapport de Monsieur Coyne : on se leurre, si l'on ne s'intéresse qu'aux mouvements cycliques. Ceux-ci sont les plus spectaculaires. Ils ne sont pas nécessairement les plus graves.

Tableau — Prêts généraux accordés par les banques à charte, en millions de dollars — (1957-1961 : situations trimestrielles)

	1957				1958				1959				1960				1961			
	31/3	30/6	30/9	31/12	31/3	30/6	30/9	31/12	31/3	30/6	30/9	31/12	31/3	30/6	30/9	31/12	31/3	30/6	30/9	31/12
Total général des prêts:	4,056.4	4,213.4	4,267.1	4,062.7	4,023.2	4,134.0	4,085.5	4,137.8	4,311.8	4,806.5	4,992.1	4,701.4	4,713.7	4,957.1	5,022.1	5,032.1	5,052.8	5,381.8	5,559.4	5,647.2
Personnels	745.4	761.2	747.5	725.1	753.9	809.4	838.0	898.0	965.3	1,080.6	1,134.0	1,060.9	1,049.6	1,134.8	1,165.3	1,199.2	1,212.5	1,311.8	1,376.6	1,431.0
L'industrie	1,326.9	1,377.0	1,397.7	1,309.7	1,350.3	1,260.5	1,216.6	1,165.9	1,212.5	1,274.6	1,315.9	1,231.7	1,298.2	1,309.4	1,286.4	1,241.0	1,271.8	1,288.7	1,325.9	1,369.0

Pour bien réussir aux affaires

CHAPITRE CINQUIEME

LA SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF

Par Paul DELL'ANIELLO
De l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales

Dans notre dernier article (27 février '62) nous avons examiné comment l'entreprise à propriétaire unique pouvait à certains points de vue être considérée comme avantageuse et comment, à d'autres points de vue, elle pouvait sembler la seule formule intelligente à adopter.

Entendons-nous

Aujourd'hui nous ferons un pas en avant en nous posant le même genre de question pour une forme d'entreprise un peu plus complexe: la société. Mais tout d'abord, une mise en garde: on emploie même dans les documents officiels ainsi que dans l'annuaire du Canada le mot société de façon ambiguë. Quelquefois on lui donne exactement le même sens que nous lui donnerons tout le long de cet article, mais par ailleurs, dans des expressions comme "l'impôt sur les sociétés" on rend le mot "société" synonyme de "compagnie limitée".

Pour ce qui nous regarde, nous verrons plus tard les caractéristiques d'une compagnie limitée mais pour tout de suite voyons ce qu'il faut entendre par une société et comment elle se distingue de l'entreprise à propriétaire unique.

Qu'est-ce qu'une société?

Vous souvenez-vous de Monsieur Dupont, ce cher chef d'entreprise à propriétaire unique? Il commençait à s'apercevoir qu'il n'avait pas tous les talents nécessaires pour faire grossir son entreprise. Combien de Dupont se sont aussi frottés à des difficultés financières parce qu'ils étaient seuls à tout investir dans leur entreprise et ne pouvaient pas compter sur l'aide financière d'aucun associé.

Comment résoudre ces problèmes ainsi que les nombreux autres qui sont rattachés à cette forme primitive qu'est l'entreprise à propriétaire unique? On peut dire que c'est en réponse à ces difficultés qu'on institua une nouvelle forme d'entreprise: la Société en nom collectif.

Grâce à la société, il n'est plus maintenant nécessaire d'être seul pour lancer ou pour continuer une entreprise; plus nécessaire d'être seul à supporter les pertes possibles ou à garantir les crédits nécessaires. Mais, par ailleurs, il n'est plus question d'être seul à recevoir tous les profits de l'entreprise, il faudra les partager avec ceux qui viennent partager nos risques.

Une société naît lorsque deux personnes ou plus décident d'u-

nir leurs talents et leurs capitaux dans une industrie, un commerce ou une entreprise de service. Normalement les "associés" déterminent dans un contrat les modalités de leur association d'affaires.

Le contrat de société

Le principal reproche que l'on fait aux sociétés c'est de ne pas durer et d'être une porte ouverte sur la mésentente et la dispute.

Pour une grosse part ces reproches sont malheureusement trop vrais. Mais la faiblesse ne réside pas tellement dans la société elle-même que dans le contrat qui aura été mal fait ou qui parfois aura été fait simplement de façon orale.

C'est pourquoi, si l'on veut qu'une société naisse avec, de son côté les plus grandes chances de survie possible, il faut faire en sorte qu'à sa naissance on utilise les techniques les plus hygiéniques.

Que de disputes ne seraient même pas survenues si les associés avaient pris la peine de concrétiser leurs relations d'affaires dans un contrat de société fait devant un notaire et préparé dans ses grandes lignes grâce au concours d'un bon comptable agréé.

Voyons les principaux points qui devraient être expliqués dans le contrat:

— L'apport de capital de chaque associé en expliquant quand et de quelle façon cet apport sera fait.

— Les modalités selon lesquelles seront divisés les profits de l'entreprise: en fonction du capital investi, du temps fourni, etc.

— Les détails précis quant au but de la société, son nom, sa place d'affaires, sa durée.

— La division des tâches entre les associés.

— La façon de terminer la société ou de la réorganiser.

La responsabilité financière des associés

Un des premiers points sur lesquels s'arrête toute personne à qui l'on offre de faire partie d'une société est celui de la responsabilité financière qu'il encourra. Ainsi si deux hommes d'affaires décident de former une société dans les conditions suivantes:

— Apport de Dupont: \$10,000
— Apport de Dubois: \$90,000

Les profits seront divisés à parts égales

Dubois ne peut pas dire qu'il risque seulement ses \$90,000 et Dupont ses \$10,000, il y a quelque chose de bien particulier à la société. En effet ceux qui fondent une société acceptent par le fait même une responsabilité conjointe et solidaire. On veut dire par là que Dupont et Dubois sont responsables à parts égales (50 - 50) des dettes de l'entreprise mais que si les créanciers le désiraient, lors d'une faillite par exemple, ils pourraient percevoir soit de Dupont soit de Dubois la totalité des dettes.

Ce qui rend le point encore plus délicat c'est le fait que cette responsabilité conjointe et solidaire s'étend jusque dans les biens personnels des associés. Ainsi si Dupont avait investi \$1 de capital et si Dubois, de son côté, en avait investi \$99,999 advenant que la

société soit en mauvaises affaires, les créanciers peuvent essayer de tout percevoir de Dupont si, par exemple, il est le seul des deux à posséder des biens personnels à l'extérieur de la société.

C'est ainsi qu'un associé peut fort bien être appelé à payer pratiquement seul pour les erreurs, la mauvaise administration, voire même la malhonnêteté de son associé.

Si j'ai semblé assez sévère pour la société, c'est pour tenter de mettre en garde certains lecteurs non avertis en leur faisant voir qu'en opposition à certains avantages bien importants il existe aussi de nombreux dangers à la société.

Autre particularités

A part l'enregistrement de la société, il n'existe aucune autre formalité légale à remplir au lancement de l'entreprise.

Nous avons, je crois, assez insisté sur la nécessité d'un bon contrat notarié pour ne pas avoir à expliquer ici pourquoi à toute fin pratique il serait ridicule de lancer une société sans contrat.

On conseille aussi, advenant une dissolution volontaire de la société, de faire publier un avis dans la *Gazette Officielle*.

Un autre point sur lequel on ne saurait jamais trop insister est le fait que la société est une réunion de personnes beaucoup plus que de capitaux. Par ce point, elle se distingue de la compagnie limitée et s'apparente beaucoup plus à la coopérative et à l'entreprise à propriétaire unique.

Ce point qui semble, à première vue, sans grande importance, est tout de même lourd de conséquences. C'est ainsi, par exemple, que si Dubois ou Dupont perd la vie, ou bien si l'un de nos deux amis décide de se retirer de la société, cette dernière cesse immédiatement d'exister.

C'est une des raisons qui a rendu si populaire l'assurance que prennent les associés sur la vie l'un de l'autre. En effet, grâce à cette assurance, et suivant la procédure déterminée dans le contrat, advenant le décès d'un associé, le survivant a en mains le liquide nécessaire pour racheter la part de l'associé décédé.

Conclusion

Tout comme pour l'entreprise à propriétaire unique, il n'est pas question de faire autre chose dans ces articles que de donner au lecteur les éléments du problème en lui laissant le loisir de décider lui-même si dans tel cas particulier qui pourrait l'intéresser, la société est ou n'est pas une forme juridique acceptable.

Si la société est un pas en avant, par rapport à l'entreprise à propriétaire unique, elle n'en demeure pas moins un pas intermédiaire en direction de la compagnie limitée. Ceci est surtout vrai pour toute entreprise qui possède le moindre potentiel de croissance et qui a tout ce qu'il faut pour survivre à ses fondateurs.

De toute façon, pour continuer dans la formule de l'article précédent, voici, en bref résumé, les avantages et les désavantages de la société:

Du côté des avantages:

- La société est facile à lancer
- Elle jouit d'une plus grande solidité financière
- Elle facilite la diversification des talents
- Elle force les associés à garder un intérêt personnel dans l'entreprise.

Du côté des désavantages:

- La société a une vie limitée
- La responsabilité des associés n'est pas limitée au capital investi
- Souvent la société est un terrain de dispute et de mésentente.

Pour les hommes d'affaires du Québec:

Cours de perfectionnement offerts par les Hautes Études Commerciales

L'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, école d'administration des affaires de l'Université de Montréal, tiendra la cinquième session du Cours de Perfectionnement en Administration, du 27 mai au 9 juin 1962, au Club Estérel, à Estérel, Qué.

Ces cours sont destinés à ceux qui sont déjà engagés dans les affaires, particulièrement aux chefs d'entreprises et aux membres du personnel de direction soucieux d'approfondir leur expérience comme administrateurs.

Comme les précédentes, cette session est rendue possible grâce à l'étroite collaboration du Graduate School of Business Administration de l'Université Harvard qui autorise ses professeurs à y participer.

Les cours de cette session, bien différents des exposés théoriques traditionnels, comportent une participation active des étudiants.

L'enseignement n'est pas dispensé du haut d'une tribune dans une salle de classe. Il consiste en discussions, sous la direction d'un expert, de situations con-

crètes empruntées à la vie quotidienne des affaires. C'est la "méthode des cas" d'usage habituel au Harvard Business School et maintenant répandue en Amérique et en Europe.

La session, d'une durée de deux semaines, comporte l'étude de cas qui couvrent les sujets suivants:

Problèmes humains de l'entreprise	8 cas
Marketing	8 cas
Finance	5 cas
Politiques d'administration	10 cas
Organisation et contrôle	5 cas

Le Cours de Perfectionnement en Administration vise à parfaire la personnalité et les aptitudes d'homme d'affaires du candidat.

Pour obtenir les formules d'inscription ou pour recevoir des informations supplémentaires, s'adresser à:

M. Jean Deschamps, Directeur du C.P.A., Ecole des Hautes Etudes Commerciales, 535, avenue Viger, Montréal, Qué.

Une revue qui fait grand honneur à la France

"Réalités" femina-illustration

C'est avec plaisir et beaucoup d'intérêt que nous venons de parcourir l'un des derniers numéros de la revue "REALITES".

Tout séduit dans ce magazine: les articles documentés et passionnants, les photos magnifiques, la présentation luxueuse!

"REALITES" est une revue qui fait grand honneur à la France. "Je l'ai constaté un peu partout hors de nos frontières, affirme Jules Romain, de l'Académie Française. Ce n'est pas seulement une publication des plus brillantes, c'est une revue sérieuse, au sens substantiel du mot. Le succès qu'elle rencontre est à l'éloge du public actuel, dont on souhaiterait que les préférences fussent toujours aussi heureuses".

En effet, les meilleurs écrivains et journalistes français y présentent chaque mois l'actualité du monde vue de Paris, des récits de voyages, des études approfondies sur tous les grands problèmes scientifiques, économiques, politiques et humains.

C'est ce qui permet au R. P. Riquet, s.j., Prédicateur de Notre-Dame de Paris, de constater que "REALITES" le rend fier de son pays "par les vives images qu'elle en donne, mais, non moins, parce que cette revue constitue, par elle-même, un preuve préservant qu'en France ni l'art, ni la technique, ni la pensée ne sont en décadence".

Nous signalons à ceux que cette information peut intéresser qu'il existe une édition complètement en langue anglaise de la revue "REALITES".

Nos lecteurs peuvent s'abonner à "REALITES" dans nos principales librairies ou en adressant quinze dollars à l'agence d'abonnement PERIODICA, inc., 5090, Avenue Papineau, Montréal-34. Ils pourront là aussi se documenter sur les autres publications de REALITES: "CONNAISSANCE des ARTS": la revue mensuelle de l'Amateur d'art; "ENTREPRISE": la revue des Industriels, des chefs d'entreprise, des hommes d'affaires qui réussissent; et pour led adolescents, "TOP, Réalités Jeunesse", l'hebdomadaire dynamique et de bon goût qui a choisi de distraire en informant.

S'il s'agit de PAPETERIE ou d'ACCESSOIRES de BUREAU appelez ou écrivez aux



750, Beaubien 851, Décarie
CR. 4-6487 St-Laurent 8559, St-Laurent
800 est, Mont-Royal RI. 8-7961 DU. 1-6261
LA. 4-3081

Le Canada n'appartient pas aux Canadiens

Le Canada n'appartient pas aux Canadiens. C'est ce que démontrent, sans discussion possible, les chiffres publiés récemment par le bureau fédéral de la statistique dont le rapport note le "progrès lent mais persistant" des capitalistes étrangers à obtenir des postes clés dans les secteurs importants de l'industrie canadienne. Le rapport signale en effet que 51% au moins de l'industrie manufacturière canadienne appartenait en 1959 à des capitalistes étrangers, qui contrôlaient 57% de ces industries.

Si, en soit, comme le note Gérard Filion dans le Devoir, le placement de capitaux étrangers au pays est une bonne chose si l'on s'arrête sur le plan strictement économique, la situation, du point de vue politique inquiète bien des Canadiens, et avec raison. M. Filion à ce sujet, appuie

la thèse de M. Coyne, ancien gouverneur de la banque du Canada, lorsqu'il écrit après avoir souligné que le placement de capitaux étrangers au pays est une bonne chose parce qu'il permet aux Canadiens de hausser rapidement leur niveau de vie: "Les quelque vingt milliards de capitaux présentement investis au pays, ils (les Canadiens) auraient dû les amasser eux-mêmes en serrant la ceinture."

LE POINT DE VUE POLITIQUE

Mais du point de vue politique, la situation est-elle saine? C'est la question que pose M. Filion, ajoutant: Le problème inquiète beaucoup de Canadiens. On a vu récemment le gouvernement britannique prendre des mesures rigoureuses pour empêcher que cer-

taines industries-clés deviennent la propriété d'étrangers. Le gouvernement Diefenbaker n'a jamais eu sous ce rapport une politique très définie. Porté au pouvoir à la suite d'une campagne nationaliste, il n'a guère donné suite aux propositions qu'il avait formulées.

L'un des sujets de dissension entre l'ancien gouverneur de la Banque du Canada, M. Coyne, et le ministre des Finances, M. Fleming, portait précisément sur ce point. Le premier proposait aux Canadiens de devenir plus indépendants en ce serrant la ceinture, tandis que M. Fleming restait partisan de l'importation massive de capitaux étrangers. Théoriquement parlant, M. Coyne avait peut-être raison, mais M. Fleming, plus politicien qu'économiste, sentait qu'une politique d'austérité n'est pas particulière-

La conférence sur l'hypothétique réseau,

Elle débute avec une note aigre-douce pour M. Lesage

La conférence fédérale-provinciale en vue de la création d'un réseau national de distribution de l'électricité s'est ouverte, à Ottawa, sans la présence de délégués du Québec, tel que prévu. A propos de cette absence du Québec, le ministre fédéral des ressources, M. Walter Dinsdale a cru bon de rappeler, en Chambre, que le premier ministre du Québec avait été son prédécesseur aux Ressources naturelles, et que la loi en vertu de laquelle le ministre fut créé en 1953 stipule que "le ministre peut formuler des plans

pour la conservation et le développement des ressources du Canada et organiser des recherches à cette fin.

"Que le ministre peut coopérer avec les provinces et les municipalités dans l'exécution des plans de conservation et de développement entrepris en vertu du paragraphe précédent."

Par ailleurs, dans les milieux ministériels à Québec, on soutient que M. Lesage n'a jamais laissé entendre qu'il voulait lui-même proposer la création d'un réseau fédéral d'électricité, com-

me l'a affirmé M. Dinsdale.

On sait que l'invitation pressante adressée au gouvernement du Québec par la conférence sur l'électricité, pour l'inciter à participer à ses travaux sur l'établissement d'un réseau canadien de transmission électrique, n'a pas fait broncher M. Lesage.

Dans l'entourage de ce dernier, on commente l'invitation de M. Dinsdale en référant à la lettre adressée le 2 mars par M. Jean Lesage à M. Diefenbaker, lettre par laquelle la province se disait disposée à faire avec ses provinces soeurs des arrangements d'intérêt mutuel, mais qu'elle n'entendait pas le faire sous la tutelle du gouvernement fédéral.

McCarthyisme nouveau genre?

"Le Québec s'infiltré" en territoire terre-neuvien"

L'importance de la place qu'occupe le Québec dans la Confédération et l'influence qu'il exerce par sa politique et sa pensée se manifestent parfois par ricochet, c'est-à-dire qu'il lui arrive d'atteindre le reste du Canada par la voix de personnage de l'extérieur. Même que certains voient, partant du Québec, une menace "d'infiltration" en terre étrangère, qui risquerait d'y saper l'ordre établi. Ainsi, un ministre de Terre-Neuve, M. P.J. Lewis, déclarait récemment devant la législa-

ture de sa province que "la marée montante du nationalisme" dans le Québec constitue une menace à l'avenir politique du Canada.

M. Lewis n'a pas caché toutefois les motifs de cette déclaration qui, tout compte fait, n'embrasse pas le Canada entier, mais une partie du territoire terre-neuvien, le Labrador.

Se référant aux immenses possibilités de développement dans la région du Labrador, M. Lewis a dit que Terre-Neuve n'est pas

seulement le propriétaire de grandes richesses dans cette région mais a également le contrôle sur l'élément déterminant de l'avenir politique du Canada.

Des Québécois s'infiltrèrent au Labrador actuellement, a ajouté le ministre, et il n'est pas exclu que des personnes autres que des Terre-Neuviens siègent un jour à la législature provinciale.

M. Lewis a décrit les ressources du Labrador comme constituant une garantie pour l'avenir de Terre-Neuve pour aider le Trésor provincial à faire face aux dépenses croissantes nécessitées par le développement de la province et l'expansion démographique.

M. Lewis parlait au cours du débat sur le budget.

M. J. J. Bertrand :

Le gouvernement doit créer un ministère du Nouveau-Québec

M. Jean-Jacques Bertrand a suggéré dernièrement la création de ce qu'il a appelé un "ministère du Nouveau Québec" à qui incomberait la responsabilité de l'administration de ce vaste territoire représentant la moitié de la superficie de notre province, plutôt que de la confier à un fonctionnaire lui-même responsable devant un ministre.

Cette suggestion suivait un reproche que M. Bertrand a fait à l'adresse du premier ministre Lesage, l'accusant d'avoir entouré de mystère les entretiens qu'il a eus avec M. Smallwood, concernant la frontière Québec-Labrador.

Conférencier invité au souper-causerie de l'Association de la jeunesse de l'Union nationale de l'université de Montréal, à l'hôtel Queen, M. Bertrand a souligné l'importance pour le gouvernement du Québec de prendre les mesures qui s'imposent pour sauvegarder "l'intégrité de notre territoire" et régler le plus tôt possible l'épineux problème des frontières Québec-Labrador.

"Ce problème est particulièrement important, à cause des ressources minérales en cause, et peut-être sera-t-il même nécessaire de corriger le jugement ren-

du à ce sujet par le Conseil Privé, en 1927."

M. Bertrand a également parlé de l'opportunité d'imposer la juridiction de l'Etat du Québec sur les îles situées le long de la côte québécoise, dans la Baie James. Selon lui ces îles font partie intégrante du territoire du Québec. L'ex-ministre a reconnu que le Québec par le passé a fait très peu dans ce domaine et qu'il a laissé Ottawa créer un état de fait, en installant divers postes dans cette région.

En réponse à la question d'un étudiant sur l'étatisation des ressources hydro-électriques, M. Bertrand a déclaré que l'Union nationale prônait l'entreprise privée, comme règle de conduite générale. "Toutefois, dans le domaine des richesses naturelles, il peut arriver que l'état doive intervenir."

ment indiquée à la veille d'une élection générale. On verra dans quelques mois si l'électorat canadien lui aura donné raison.

Il s'est dit personnellement prêt à accepter le dialogue et à étudier le problème. "S'il est prouvé avec des faits, que l'Etat ne réussit plus à contrôler par une législation appropriée les compagnies privées, l'Etat doit alors in-

tervenir. Il s'agit ensuite d'étudier toute la gamme des solutions possibles."

M. Bertrand a dit que l'Union nationale n'était pas systématiquement opposée à la nationalisation dans ce domaine, puisque c'est sous ce parti que se sont réglées, en majeure partie, les procédures d'expropriation de la Montreal Light, Heat and Power.

Canadiens et Canadiens,

La SSJB réclame l'égalité absolue dans les faits!

Il importe donc que le Québec, au nom de tout le Canada français, entreprenne des négociations avec le gouvernement fédéral pour conclure une entente entre deux nations, auxquelles on doit reconnaître une égalité absolue, dans les faits et dans les textes de loi.

La position est nette. C'est celle de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal, exposée par son président M. Jean Séguin, au cours de l'assemblée générale annuelle.

"C'est pour nous une condition essentielle au maintien intégral du Canada dans ses limites géographiques actuelles, dit M. Séguin.

"La SSJB aura préparé les esprits à comprendre que le régime actuel doit être changé parce qu'il s'est avéré impuissant à rendre justice aux nôtres.

"Pendant longtemps, la Société St-Jean-Baptiste n'était-elle pas seule à défendre les intérêts supérieurs de la collectivité canadienne-française? On la tenait même en certains milieux pour un groupement formé d'extrémistes peu conscients des réalités canadiennes. Voilà que la situation a changé. Ceux qu'on qualifie aujourd'hui de radicaux ou

d'extrémistes se recrutent dans d'autres mouvements, qui ont tendance à considérer notre Société nationale comme un groupement conservateur et très prudent.

"La position actuelle de la SSJB de Montréal est nette. Elle veut hâter l'avènement d'une société canadienne-française apte à diriger ses propres affaires sur le plan politique, économique, social et culturel.

"Elle n'accepte pas que les Canadiens français soient forcés de se replier dans la seule province de Québec pour bénéficier d'une liberté relative. Elle n'accepte pas que le pacte confédératif actuel soit considéré comme une entente entre neuf provinces d'une part, et le Québec d'autre part.

"Elle n'accepte pas non plus que le Canadien français soit traité à part égale quand il s'agit de payer l'impôt du sang et de l'argent et qu'on lui refuse ensuite, à des degrés divers, le droit absolu à sa culture dans neuf provinces du pays; qu'on l'oblige à traiter en une seule langue dans une fonctionnarisme où il n'occupe que les postes subalternes, et qu'on lui laisse les emplois inférieurs dans la vie économique du Canada."

Sans compter les jeunes à la recherche d'un premier emploi

Québec est au premier rang quant au nombre des chômeurs

Les chiffres que vient de publier le Bureau fédéral de la statistique sur l'emploi et le chômage pour février démontre que, malgré un certain progrès, le Québec compte encore le tiers des chômeurs.

L'emploi, chez nous, s'est accru de 3.8 pour cent, soit un peu plus que la moyenne nationale et le chômage a diminué de 3.2 pour cent, proportion plus élevée aussi que la moyenne nationale. Mais dans l'ensemble du tableau, notre province garde toujours le tiers de tous les chômeurs canadiens (34.4 pour cent), à comparer avec 27.9 pour cent pour l'Ontario; cette province avec une main-d'oeuvre de 2,354,000 personnes, ne compte de 160,000 sans travail alors que le Québec, avec un effectif de 1,799,000, en dénombre 203,000. Cette disproportion démontre amplement que l'économie québécoise possède un retard consi-

dérable sur celle de sa rivale, même si l'écart emploi-chômage a tendance à se rétrécir plus rapidement chez nous qu'en Ontario.

Si toutefois, l'on pouvait faire le compte des jeunes qui sont sortis de l'école au cours des deux ou trois dernières années, ces chiffres ne correspondraient plus à la réalité et prendraient des proportions effrayantes. Car les jeunes gens en quête de leur premier emploi, n'étant pas sujet à recevoir dans l'immédiat des prestations d'assurance chômage ne sont pas enregistrés sur les listes officielles du gouvernement. Il serait d'ailleurs opportun pour le gouvernement d'enquêter sur ce rapport et, dans ses statistiques, révéler le nombre global des chômeurs.

Voici un tableau de l'embauche au Canada à la mi-février, en milliers de personnes :

	Fév. 1962	Janv. 1962	Fév. 1961
REGION DE L'ATLANTIQUE			
Effectif ouvrier	581	571	562
Ayant un emploi	487	487	461
Sans emploi	94	84	101
QUEBEC			
Effectif ouvrier	1,799	1,795	1,798
Ayant un emploi	1,596	1,616	1,538
Sans emploi	203	179	260
ONTARIO			
Effectif ouvrier	2,354	2,360	2,354
Ayant un emploi	2,193	2,211	2,152
Sans emploi	161	149	202
REGION DES PRAIRIES			
Effectif ouvrier	1,108	1,106	1,072
Ayant un emploi	1,036	1,031	1,996
Sans emploi	72	75	76
REGION DU PACIFIQUE			
Effectif ouvrier	581	577	577
Ayant un emploi	528	519	497
Sans emploi	53	58	80



Publiées par les PUBLICATIONS "LES AFFAIRES" Inc.
635 est, Henri-Bourassa, Montréal, P.Q. Tél. : DU. 1-1888

Président : Julien LEVASSEUR; Vice-Président : Bernard LANCTOT; Secrétaire-trésorier : Gabriel LAPOINTE; Directeurs : Gérard ELIE et Séraphin VACHON.

Directeur-gérant : Séraphin VACHON; Secrétaire de rédaction : Paule VACHON; Rédacteur : Yvan PELLAND; Publicitaire : Hubert GAUCHER, L.S.C.

Abonnement : 6 mois, \$4.00; 1 an, \$7.50; 3 ans, \$15.00

"Le Ministre des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication."

Contre le "gigantisme économique",

Un seul moyen de défense pour le Canada-français : LA SOLIDARITÉ

NDLR — *Le ventre bien plein, des Canadiens français contemplant béatement l'empire économique à capital étranger qui s'érige autour d'eux, convaincus que les souverains de cette nouvelle puissance assureront à leurs vassaux la sécurité matérielle et morale dont ils pourront jouir en toute liberté. Pourtant, ceux qui ont encore des yeux pour voir s'inquiètent de l'avenir, restent toujours un peu sur leur appétit évitant ainsi la cécité morale, et évitant aussi que l'embonpoint ne les rende trop lourdeaux pour réagir. Devant la naissance du nouveau "gigantisme économique", il est pour nous, du Québec, une solution qui a cette rare qualité de porter un élément d'idéalisme tout en assurant des résultats pratiques : la solidarité. A ce sujet, lisons cet éditorial de Laurent Lauzier de "La Presse" qui brosse un bref mais éloquent tableau de la situation.*

La bataille qui s'amorce pour le contrôle de la Foundation Co. of Canada indique de toute évidence qu'une évolution rapide se produit au pays dans la structure traditionnelle du système capitaliste.

Au fait, nous assistons à la naissance du nouveau gigantisme économique qui se traduit surtout par une fusion accélérée des entreprises et la formation de véritables empires industriels et commerciaux dont le contrôle ne relève plus que de quelques individus.

Comme toujours, nous marquons sur nos puissants voisins du Sud un retard de plus de dix ans dans ce domaine. Outre-frontière, en effet, on ne compte plus les luttes célèbres, particulièrement dans le secteur de l'exploitation des chemins de fer où certains magnats de la haute finance, aussi riches que Crésus et fort originaux au surplus ont fait la manchette des grands journaux financiers pendant des mois.

La concentration qui se manifeste parmi nos grandes entreprises est-elle un indice de maturité économique ou simplement une nouvelle manifestation de la puissance financière détenue par quelques Canadiens qui ont particulièrement bien réussi dans les affaires?

Il serait bien difficile de le préciser puisque dans les transactions financières de grande envergure les motifs réels qui poussent à l'action sont rarement dévoilés.

L'offre aux actionnaires de la Foundation confirme en tous points cette assertion. Signalons d'abord que le groupe intéressé au contrôle de l'entreprise conserve le plus strict anonymat. Signalons aussi qu'il formule son offre non seulement en fixant un prix supérieur à celui du marché mais encore au moment où la compagnie semble connaître des résultats moins favorables par suite du ralentissement général qui se manifeste dans l'industrie de la construction.

Au point de vue faits, rien donc n'explique le pourquoi de cette offre. Toutefois, il arrive aussi que de grands travaux sont projetés à Montréal, que des soumissions seront bientôt demandées pour le métro. Il arrive aussi que l'industrie de l'uranium a formé de puissantes entreprises qui disposent maintenant de dizaines de millions qui devront normalement trouver un nouvel emploi et se retrouver finalement à la direction des entreprises les plus prometteuses du Canada.

Au strict point de vue économique canadien-français, la bataille de la Foundation n'offre sans doute pas d'intérêts trop évident encore qu'elle agite passablement nos milieux financiers par son mystère. Elle comporte néanmoins une signification qu'il importe de dégager.

Nous sommes entrés dans une période de transformation économique où l'exercice de la puissance financière devient de plus en plus anonyme et de ce fait même de plus en plus forte. Si nous voulons conserver nos entreprises et en assurer le développement normal, nous devons faire preuve d'une vigilance constante et d'un sens de plus en plus grand de la solidarité. Autrement, nous serons définitivement submergés.

La métropole, vache à lait,

Que la banlieue hausse ses taxes avant de venir puiser à Montréal

Montréal a raison. Les faits soumis à l'attention du public sont révélateurs. Montréal reste le principal lieu d'affaires de la région métropolitaine, en dépit du développement des centres d'achats. Les municipalités qui bénéficient du pool imposent des restrictions au commerce de détail; une entre autres, Hampstead, interdit tout commerce sur son territoire. Montréal, au contraire, favorise l'activité commerciale. Elle dépense des sommes énormes pour faciliter l'accès des clients au cœur de la ville. L'ouverture du boulevard Dorchester, la construction prochaine d'un métro n'auraient pas de raison d'être sans une circulation intense d'automobiles et de clients dans les parages de la rue Sainte-Catherine.

L'activité commerciale est intéressante, certes, pour la métropole mais elle lui impose de lourdes charges. Il est donc normal qu'elle touche une compensation sous forme de taxes sur les ventes au détail.

L'opinion de Rodolphe LAPLANTE :

LA HAUSSE DU PRIX DU LAIT

Le prix du lait au détail augmente à Montréal. Est-il possible d'en parler, d'en discuter sans provoquer l'ire des détaillants?

Les producteurs ont-ils demandé cette hausse, eux qui ne réussissent pas à vendre tout le lait qu'ils produisent ou peuvent produire?

Nous apprenions l'autre jour que la consommation du lait augmenterait de 3% en 1962 en égard à l'accroissement de la population. Mais il y aura, en 1962, un excédent de 8 milliards de livres, car on ne pourra consommer que 11 milliards de livres.

C'est surtout le triomphe de la margarine qui est cause de cet engorgement du marché, plus la peur, que l'on fait à certains, qu'il vaut mieux bannir le gras du lait et du beurre (cela est vrai pour certains, mais est-ce vrai pour l'enfant en croissance?).

Avez-vous assisté à des faillites de grandes laiteries depuis quinze ans? Je fus mêlé à de grandes laiteries des Maritimes quand j'étais au bureau chef d'une banque. Alors secrétaire d'un conseil d'administration, j'ai vu la crise étouffer les laiteries grandes et petites. Mais cette époque est révolue semble-t-il.

Il y a une décision heureuse en tout cela : c'est que le grand contenant protégera les familles faisant forte consommation. N'y aurait-il pas moyen de conclure des ententes quant à la distribution, en très petites quantités et de façon spasmodique?

Je note donc plus haut que le grand contenant comportera des

avantages. On y voit cependant cette augmentation un effet psychologique déplorable.

Le lait n'est pas trop cher en regard des eaux gazeuses et de la bière. Mais au moment où nous assistons à une crise aiguë chez les cultivateurs, il est à craindre que l'on fournisse prétexte à beaucoup de s'abstenir du lait ou d'en consommer encore moins. Et le lait est la base de notre agriculture au pays de Québec. Mais nous avons trop de lait en poudre, trop de beurre.

On invoque que le prix du lait n'a pas augmenté depuis 1957. Doit-il augmenter au détail? Voilà la question à étudier. Il aurait fallu établir que les distributeurs avaient besoin de cette augmentation et convaincre le public. Je parie qu'avec cette nouvelle augmentation, il y aura publicité accrue pour le lait écrémé.

L'écart des prix entre les deux produits sera alors plus grand. Ce qui pressait, il me semble, c'était une campagne à tous les paliers de la production, de la transformation, de la distribution, avec l'appui du gouvernement pour accentuer la consommation du lait.

J'ai demandé ailleurs que l'on étudie sérieusement ce qu'il y a de fondé ou d'abusif dans cette campagne contre le beurre...

Je songe aux producteurs qui ne peuvent écouler tous leurs produits, à la baisse dans la consommation du beurre. Je sais les primes onéreuses que certains demandent pour rapprocher le prix du beurre de celui de la margarine.

Un économiste expose,

Quelques mesures législatives favorables aux municipalités

N.D.L.R. L'auteur de cet article, le Dr. H. H. Welp, nouveau collaborateur au journal LES AFFAIRES nous entretient sur les moyens dont disposent les municipalités en matière d'expansion industrielle, sujet qu'il connaît particulièrement bien. Economiste, le Dr. Welp est spécialisé dans la recherche statistique et l'étude des conditions économiques des municipalités ainsi que de leur expansion industrielle. Il achève présentement un relevé statistique pour la ville de Montréal-Nord dont la population s'est accrue de 283.7% depuis 1952. Le Dr. Welp est un Canadien d'origine hollandaise.

Il est évident, qu'une amélioration constante du niveau de vie constitue la seule indication valable des progrès qui s'accomplissent dans une région.

Il est évident aussi que toute

forme d'expansion économique crée de nouveaux emplois dans la région même et augmente le pouvoir d'achat dans une même mesure.

On peut établir que, laissés à

Mais il y a davantage. Une étude comparative des budgets municipaux fait voir que les villes de banlieue subventionnées par Montréal au chapitre de la taxe de vente, dégrèvent leurs propres contribuables. Avec une taxe de \$1.5197 par \$100. d'évaluation, Montréal a la taxe foncière la plus élevée. Westmount tient le second rang avec une taxe de \$1.481 et Ville Saint-Pierre, le dernier rang, avec .25c seulement par \$100. d'évaluation. Un coup d'oeil rapide sur le taux comparatif de la taxe foncière dans les quatorze municipalités qui partagent dans le pool de la taxe de vente, révèle que leurs contribuables sont taxés à environ la moitié des Montréalais. L'enclave de Hampstead, qui refuse tout permis d'affaires sur son territoire, a une taxe foncière inférieure au tiers de celle de la métropole. Est-ce équitable? Evidemment non.

Durant le débat au comité des bills privés, on a parlé d'une péréquation possible entre les 32 municipalités de l'île de Montréal. Péréquation est un mot à la mode et qui sonne bien dans une discussion, mais on se demande comment y parvenir dans le concret. Car, quoi qu'on fasse, il y aura toujours des muni-

cipalités pauvres, des régions d'intense activité économique, d'autres sous-développées. Sur l'île de Montréal, on n'empêchera jamais Westmount, Outremont et Ville Mont-Royal d'être cossues et Pointe-aux-Trembles et Rivières-des-Prairies d'être relativement pauvres.

L'administration montréalaise a prétendu résoudre le problème par des annexions. Il y en a qui s'imposent de toute évidence. Mais les annexions ont une limite dans l'espace. Les frontières de Montréal ne peuvent pas s'étendre indéfiniment et il y aura toujours au-delà des villes qui devront collaborer avec l'administration montréalaise.

La ville de Montréal n'aurait-elle pas raison de demander aux banlieues de relever leurs taxes foncières au même niveau que la sienne avant de puiser dans le pool de la taxe de vente? La solution paraît équitable. Les contribuables de ces villes n'auraient pas le droit de se plaindre tant qu'ils ne seraient pas plus taxés que les Montréalais. La mesure les forcerait peut-être à développer davantage le commerce sur leur territoire, avec les avantages mais aussi les ennuis que cela comporte.

Gérard Filion, Le Devoir.

rine. Je m'inquiète enfin de l'effet psychologique de cette hausse sur le consommateur. Au moins, il aurait fallu expliquer cette décision aberrante et imprévue.

Dans de multiples articles j'ai demandé qu'on accorde plus de publicité au lait, qu'on explicite et circonscrive cette pseudo-novauté du lait entier, ou du beurre pour tous.

Voilà une décision qui étonne en regard de nos montagnes de beurre qui s'élèvent sans cesse et de nos surplus de lait.

Où veut-on en venir? Veut-on en arriver à ne produire ou à ne vendre que des succédanés ou des sous-produits ou qu'à intensifier la vente du lait en poudre ou écrémé, parce que non périssable, etc.

Après le pain qui est, trop souvent un "mastic" irrationnel, assisterons-nous à une évolution radicale dans la distribution du lait, qui deviendra, à l'état liquide un produit rare, comme en certaines villes des Etats-Unis ou d'Europe?

Je demande qu'on éclaire ma lanterne.

Pourquoi une telle hausse de prix au détail qui atteint toute la province?

Mais si on veut augmenter le prix du lait aux producteurs, je n'ai aucune objection, bien au contraire. Je voudrais cependant que le producteur soit le premier servi, que l'on ajuste le prix au détail ensuite, pour que les salaires des employés des laiteries soient augmentés.

Je voudrais aussi que l'on organise une vaste et intense publicité du lait : publicité qui réfutera le discrédit dont le lait est l'objet et incidemment le beurre.

Rodolphe Laplante.

leurs propres ressources, les citoyens ayant à faire face aux complexités économiques modernes, ne peuvent prendre toutes les mesures qui s'imposent pour lutter efficacement. En raison souvent de l'ampleur des sommes exigées, et surtout de la nature technique des moyens requis, l'essor économique d'une région réclame une coopération plus étroite du gouvernement. Mais l'initiative, l'effort initial, ne saurait provenir que d'une seule source : de la municipalité même.

Il est inévitable qu'une organisation municipale soit appelée à prendre un intérêt particulier aux problèmes de développement industriel. Il importe d'abord d'établir des statistiques municipales afin de les inclure dans une brochure couvrant les intérêts de la région.

Il est désirable qu'on mette sur pied un organisme d'investissement. Son but bien défini serait d'encourager le développement de la petite et moyenne industrie. Chaque municipalité possède un potentiel qui lui est propre. Le bien-être de la population dépend essentiellement de l'exploitation de ce potentiel.

Il faut tout d'abord activer ce potentiel, lui imprimer l'élan initial. Un tel organisme d'investissement aurait pour mission de prendre la mesure du capital disponible et de réunir les compétences voulues. Ce premier capital ne doit pas être confondu avec d'autres capitaux. Il répond à des besoins spécifiques et n'est disponible que dans des conditions bien précises. Prelevé comme complément, et non comme capital de risque, il emprunte la forme de prêts hypothécaires, prêts bancaires ou autres prêts identiques.

(Suite à la page 14)

M. Daniel Johnson :

Il est temps de repenser la confédération en dehors des intérêts de partis

"De toute façon, le temps est venu de repenser nos problèmes constitutionnels, de les repenser avec logique, hardiesse et réalisme, non pas en fonction des partis, qui ne sont que des instruments, mais en fonction des intérêts supérieurs et permanents de notre province et de notre pays."

C'est ce qu'a déclaré M. Daniel Johnson dernièrement, à Montréal, ajoutant que "Ou bien nous réussirons à créer une véritable confédération au sein de laquelle les deux groupes ethniques pourront collaborer sur un pied de stricte égalité, tout en conservant la liberté de s'épanouir chacun suivant la ligne de son destin propre, ou bien il faudra songer à autre chose."

"Mais comment pourrions-nous savoir ce que vaut le compromis de 1867 quand, après 95 ans, toutes les parties en cause ne se sont pas encore résolues à en faire un essai loyal? Peut-être que si le maquignonnage cessait une fois pour toutes pour faire place à un climat de franchise et de sérénité, il en résulterait d'agréables surprises à la fois pour Ottawa et pour Québec?"

Avant d'en arriver à cette conclusion, le chef de l'Opposition à Québec a passé en revue les points essentiels de la Confédération, ajoutant qu'en soi, le compromis de 1867 paraissait raisonnable. "N'ayons pas peur des

mots, a-t-il dit. Nos Pères, en 1867, ont choisi l'unité pour tout ce qui concerne la monnaie, la navigation, les douanes, la défense, la politique extérieure et toutes les autres matières mentionnées à l'article 91 de la Constitution; mais dans tous les domaines énumérés aux articles 92 et 93, en particulier l'éducation, les hôpitaux, les assurances, le bien-être social, le droit civil et les ressources naturelles, ils ont bel et bien opté pour une forme de séparatisme.

"Pourquoi les Pères de la Confédération ont-ils opté pour la souveraineté provinciale dans tous ces domaines qui touchent à la vie intime, à l'épanouissement culturel et aux structures sociales de chaque groupe ethnique? C'était évidemment pour permettre à nos deux communautés nationales de se développer librement, de "s'autodéterminer" chacune suivant ses aspirations, ses particularismes, son génie propre..."

"Le compromis de 1867 paraissait donc raisonnable. Il permettait l'unité sur les choses qui peuvent être unies sans inconvénient et la diversité sur les choses qui doivent être séparées. S'il avait été respecté dans sa lettre et dans son esprit, ce serait depuis 95 ans au Canada le règne de la paix, de l'harmonie et de la coopération..."

Le Canada ne peut survivre sans l'apport du Québec!

Le Canada ne peut survivre sans le Québec. Si jamais le Québec se séparait de la Confédération, il jetterait les neuf autres provinces dans les bras des Etats-Unis. C'est ce que déclarait le président de la section ontarienne de l'Association du barreau canadien, au congrès annuel de la section québécoise de l'association. Nous ne pouvons pas, a ajouté M. Osler, abandonner un partenaire dans nos traditions.

Il a ajouté que ses compatriotes suivaient très attentivement les débats que soulève la question de "la nature de la nation canadienne" et a exprimé l'avis que les efforts séparatistes contribueraient paradoxalement à affermir l'unité canadienne en attirant l'attention des autres provinces sur la vie et les coutumes de la province de Québec.

"Nous savons, dit-il, qu'un groupe de vos compatriotes veulent faire de votre province un Etat séparé. Nous savons également que beaucoup d'autres, et nous espérons que c'est la majorité, sans aller aussi loin que les séparatistes, sont heureux que ces derniers aient trouvé le moyen de faire connaître au reste du Canada, vos aspirations, vos besoins et vos ambitions".

En conclusion, M. Osler s'est dit convaincu pour sa part que tous les citoyens canadiens avaient droit au respect.

Si vous éloignez le Québec des liens qui nous unissent, a-t-il dit, vous nous priveriez énormément ainsi que nos enfants, d'un héritage auquel nous tenons. Il a ajouté que le Canada est un pays trop jeune pour qu'il puisse se permettre d'accumuler des héros, au dépend des traditions.

M. André Maltais, devant la SSJB :

Qu'une enquête soit instituée sur l'ensemble des relations entre les deux grandes nations

M. Armand Maltais a repris dernièrement la recommandation formulée il y a déjà quelque temps par M. André Laurendeau, du "Devoir", en suggérant la tenue d'une enquête royale fédérale-provinciale sur l'ensemble des relations entre les deux grandes nations du pays. La recommandation de M. Maltais touche un champ plus vaste que celle du rédacteur en chef du "Devoir" qui réclamait une telle enquête seulement sur la question du bilinguisme. On se souvient du retentissant "no!" claironné par M. Diefenbaker en réponse à un député parlementaire qui avait amené la question sur le tapis en Chambre, en s'informant si le gouvernement entendait prendre une décision favorable à la requête de l'éditorialiste.

M. Maltais a brossé le tableau des vices de la Confédération et énuméré diverses formules de solution.

Si le Canada anglais refuse de faire droit à nos revendications

nationales, le séparatisme deviendra un impératif pour les Canadiens français, a-t-il dit.

Après avoir défini le peuple canadien-français comme une nation distincte, M. Maltais a dé-

claré que le fédéral et les autres provinces avaient depuis longtemps battu en brèche l'esprit de la Confédération.

Il a souligné "le contingentement du bilinguisme dans la seule province de Québec", le double et le triple impôt auquel sont assujetties nos minorités dans les autres provinces qui veulent conserver leur liberté concernant l'enseignement de la langue française et l'empiètement du fédéral dans les domaines de la fiscalité et de l'éducation à la suite des rapports Rowell-Sirois et Massey-Lévesque.

Voici l'essentiel du discours prononcé par M. Maltais.

"Ajoutons que progressivement, presque tout le domaine de la sécurité sociale a été aussi envahi par le pouvoir central à la faveur de plans conjoints et d'amendements constitutionnels qui se sont multipliés dans les champs de la juridiction provinciale".

"Quand une nation se voit pénalisée, parce qu'elle refuse de participer à un programme d'initiative fédérale et parce qu'elle tient à assumer toutes les responsabilités qui lui sont propres, elle a raison de vouloir mettre en cause sa libre association avec une nation devenue à ce point assimilatrice".

"Dans l'esprit de la bureaucratie fédérale et des autres gouvernements provinciaux, la constitution est regardée comme une simple loi et Québec ne devient plus qu'une enclave bilingue assujettie aux décisions de la majorité".

"Alors la Confédération ne veut plus rien dire. Bien plus, elle devient un organe de fusion nationale ou d'unitarisme".

"Dès 1867, nous avons cessé de nous interroger de façon lucide sur notre propre destin, de telle sorte que l'enseignement de l'histoire n'a commencé à s'organiser dans nos principales universités que dans les années 1915 et 1916, dans des conditions déjà décrites par notre premier maître en histoire, M. le chanoine Lionel Groulx, conditions qui démontrent à l'évidence que même à cette époque encore peu lointaine notre peuple vivait son patriotisme de façon bien plus instinctive que raisonnée et consciente".

"... notre philosophie humaniste et spiritualiste ne pouvait soutenir que difficilement la rivalité avec la conception pragmatique et libéraliste du monde anglo-saxon, qui bénéficiait sous ce rapport du plein appui de la mère-patrie, qui se développait à l'aise dans les institutions politi-

ques et économiques émanant de son propre génie ethnique et qui était favorisée par le pouvoir judiciaire."

M. Maltais se réjouit de constater que la terminologie "nation canadienne-française" soit devenue d'usage courant en ces dernières semaines, tant chez nos hommes politiques du Québec que dans les conférences, les journaux, à la radio et à la télévision.

"N'est-ce pas le premier ministre de la province de Québec lui-même, a-t-il dit, qui employait l'expression tout récemment à New-York de façon tellement inusitée que la presse a souligné le fait par de larges manchettes".

"En terminant, comme premier élément de solution pratique à nos difficultés immédiates, et comme moyen de nous orienter éventuellement en toute connaissance de cause, dans la meilleure voie à suivre pour notre nation, je forme le vœu, complétant l'idée émise par un journaliste et reprise par le Conseil de la vie française, qu'une enquête royale soit instituée conjointement par le gouvernement canadien et les gouvernements provinciaux, non seulement sur la question du bilinguisme, mais sur l'ensemble des relations entre les deux grandes nations du pays".

A l'exemple des Etats-Unis, où l'expérience est concluante,

Québec devrait instituer une magistrature d'arbitrage

D'abord pour faire cesser les retards et les dommages souvent irréparables provoqués par l'encombrement des rôles et la présence des causes d'intérêt public; mais surtout pour simplifier l'appareil judiciaire et rendre la justice plus accessible aux petites entreprises et aux particuliers de moyens modestes, un avocat montréalais renommé, Me Philippe FERLAND, Docteur en Droit, professeur de procédure civile à l'Université de Montréal et auteur d'un Traité-Formulaire de Procédure Civile qui fait autorité, suggère la création d'une magistrature d'appoint, formée d'avocats, pour entendre et arbitrer les causes d'intérêt privé qui n'engagent pas l'intérêt public. — Aux Etats-Unis, où l'arbitrage par avocats existe et s'inspire des dispositions de notre propre code de procédure, l'expérience s'est avérée des plus avantageuses à tout point de vue.

Selon Me Ferland, il s'agit d'une réforme essentielle à la bonne administration de la justice et il s'adresse aux hommes d'affaires dont l'assentiment à l'égard de ce projet est nécessaire à sa création.

Voici le résumé de l'entrevue que Me Ferland a bien voulu nous accorder à ce sujet. Comme elle est du plus haut intérêt, nous nous permettons de demander à nos lecteurs et particulièrement à ceux qui sont avocats, de nous faire parvenir leurs observations.

Lorsque le système actuel de la magistrature a été constitué, l'auto, pour sa part, et les dommages qu'elle cause et les mortalités qu'elle entraîne n'existaient pas. L'appareil judiciaire était approprié au moment de l'époque, le bateau à voiles, les roues à aubes, etc. Et dans le temps, les conflits qu'engageaient des intérêts considérables étaient portés à la connaissance des tribunaux. Il n'en est plus ainsi.

Presque tous les conflits aboutissent à des actions du réclamant contre le défendeur. Le défendeur qui a une bonne action va voir un avocat qui comparait pour lui, fait une défense, réplique à la réponse du demandeur. Les procédures écrites terminées — et il faut souvent de 6 à 12 mois pour terminer les procédures écrites — l'avocat du demandeur inscrit sa cause, c.-à-d. la porte sur le rôle pour être entendue à son tour. Il y a deux sortes de rôle, le rôle des causes sommaires — au profit des commerçants, des membres des professions libérales, avocats, notaires, etc., des locataires contre leurs locataires, des prêteurs d'argent, des salariés pour leurs salaires, des personnes qui réclament des pensions alimen-

taires — et les causes ordinaires, c.-à-d. celles qui ne sont pas sommaires.

Les justiciables des causes sommaires sont des privilégiés: leurs causes sont entendues avant celles des autres, c.-à-d. dans un délai moindre.

Ainsi à Montréal, les causes sommaires de la Cour de Magistrat attendent environ trois mois pour être entendues, contre de 4 à 5 mois pour les causes non sommaires, et les causes sommaires attendent un an, après l'inscription, pour être entendues à la Cour supérieure, quand les causes ordinaires, telles les causes de collisions d'autos attendent 2 ou 3 ans. Le réclamant dans les causes sommaires s'appuie le plus souvent sur un compte, une reconnaissance de dette, un billet du défendeur, etc.

Dans les causes non sommaires, et l'exemple classique sont les causes d'accident d'autos, le réclamant s'appuie sur ses témoins.

Les écrits demeurent, les témoins meurent, disparaissent ou changent d'adresse.

La loi, dans sa forme actuelle, fait entendre en premier lieu les causes qui s'appuient sur des écrits, et en deuxième lieu, sur les témoins.

Et pourtant, les causes qui s'appuient sur des écrits sont moins nombreuses que celles qui s'appuient sur des témoins. En effet, l'écrit clair ne donne pas lieu à des procès...



Il y a là une contradiction auquel le système actuel de l'administration de la justice ne peut remédier, les juges prennent la loi telle que faite; ils ne peuvent la corriger. Et perdant ce temps, les causes ne cessent de se multiplier: chaque mois ajoute près de 4,000 actions à la Cour de Magistrat de Montréal et 1,000 actions à la Cour supérieure.

Et pourtant, avec la meilleure volonté du monde, les juges de la Cour de Magistrat (5 sur 11) rendent 250 jugements par mois — les chiffres sont du mois de janvier 1962, c.-à-d. qu'ils décident la moitié des causes qui sont sur leur rôle et les juges de la Cour

(Suite à la page 15)

À VOTRE SERVICE

BANQUE

CANADIENNE

NATIONALE

Les pilotes veulent administrer le pilotage et se refusent à devenir des fonctionnaires

Les pilotes sont prêts à administrer le pilotage. De plus, ils ne veulent pas devenir fonctionnaires du gouvernement fédéral. C'est là l'essentiel des revendications qu'ils ont fait valoir à l'occasion du troisième congrès annuel de la Fédération des pilotes du Saint-Laurent, tenu à l'hôtel Mont-Royal.

La Fédération s'est dite prête, en effet, à administrer elle-même le pilotage et affirme qu'elle réussirait à le faire à meilleur compte.

Actuellement, le gouvernement fédéral agit comme agent de collection des frais de pilotage auprès des armateurs et remet deux fois par mois les revenus aux diverses corporations de pilotes. Ces revenus sont ensuite partagés également entre les pilotes, selon la classe ou catégorie à laquelle ils appartiennent : A., B. ou C. Notons qu'aux Etats-Unis les "guildes" de pilote perçoivent elles-mêmes les frais de pilotage et veillent également à l'administration. Si Ottawa veut instaurer au Canada le système américain, nous y sommes prêts, ont souligné les porte-parole des pilotes du Saint-Laurent.

Ils réclament également du gouvernement central l'augmentation du nombre des pilotes entre Montréal et Québec.

Cette requête a jusqu'ici été refusée.

Les pilotes s'opposent également, dans une résolution, à un projet d'Ottawa qui "équivaldrait à soumettre les pilotes du Saint-Laurent à un régime d'employés du gouvernement, en accaparant une partie de leurs revenus." Le ministère des transports chercherait par ce moyen à recouvrer une partie des frais qui résultent de services maritimes, dont les armateurs bénéficient essentiellement.

Les pilotes du Saint-Laurent affirment que cette proposition porte atteinte à la longue tradition du pilotage sur le fleuve et qu'il y a lieu de sauvegarder

l'intégrité et le prestige de leur profession.

Selon l'entente canado-américaine, dans la section internationale de Kingston, les frais de pilotage sont plus élevés et Ottawa en a profité pour chercher à y récupérer une partie des frais, puisque les pilotes, tout en demeurant une corporation indépendante, prennent les directives de fonctionnaires fédéraux quant à leur travail et à leur affectation à divers navires au moment où on réclame un pilote.

Tout en maintenant le même tarif de pilotage, Ottawa chercherait à étendre à d'autres sections la déduction sur les émoluments des pilotes.

"Ce système ferait de nous des fonctionnaires de l'Etat et nous ne l'entendons pas ainsi," a commenté M. Jean-Guy Chartier, président de la Corporation des pilotes de la voie maritime. M. Chartier préside le troisième congrès annuel, en l'absence de M. Paul Bailly, de Trois-Rivières, président de la Fédération des pilotes du Saint-Laurent.

veaux avions (dont le coût est réparti sur quelques années), mais aussi pour l'entretien et l'opération de ces appareils.

Or il arrive que l'augmentation de sièges ou d'espace de cargo disponibles à bord de ces avions aux dimensions beaucoup plus considérables que leurs prédécesseurs a été supérieure à l'augmentation pourtant remar-

quable du nombre de passagers et de tonnes de marchandises transportées en '61 par Air Canada.

Il arrive donc que la Société Air Canada, comme d'ailleurs toutes les autres compagnies aériennes, a dû, forcée par le progrès de l'aéronautique, utiliser des appareils plus dispendieux d'entretien.

Le Marché Commun européen,

Le Canada doit envisager avec optimisme l'adhésion de la Grande-Bretagne

C'est avec optimisme que le Canada doit envisager l'adhésion de la Grande Bretagne au Marché commun européen, car l'expérience a prouvé que l'on a le droit d'être optimiste, et ici en particulier.

C'est l'avis exprimé par M. Francis Lacoste, au cours d'un discours qui aura peut-être été sa dernière apparition en public, avant son départ pour l'Europe.

Par ce discours, M. Lacoste a voulu rassurer l'opinion canadienne sur cet "énorme phénomène biologique international" qu'est la Communauté européenne des Six, "qui vous préoccupe tant".

"Le Marché Commun, a-t-il dit, est désormais un "fact of life", c'est un "coup parti" comme disent nos artilleurs, et personne n'y peut rien."

"Lorsque le premier ministre britannique, M. Macmillan a an-

noncé que la Grande-Bretagne demandait à entrer dans le Marché commun, on a d'abord cru à un ébranlement de ce splendide organisme international qu'est le Commonwealth britannique. Cet héritier libéral et humain du prestigieux empire britannique pourrait-il survivre?

C'était évidemment, a souligné l'ambassadeur de France, un sujet de préoccupation grave, en particulier pour une masse de citoyens moyens restés sincèrement attachés au Commonwealth.

Mais comme l'a fait remarquer Lord Amory, le nouveau au Canada, a insisté M. Lacoste en concluant, c'est avec optimisme qu'il faut envisager l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun.

De telles difficultés ne sauraient toutefois être que temporaires, et le rapport annuel d'Air Canada, malgré le déficit record, se termine sur une note optimiste.

Trois-Rivières en tête,

Les ports nationaux du Canada ont atteint un nouveau sommet

Le port de Trois-Rivières en tête, et à l'exception des ports de Halifax et de Churchill, tous les ports administrés par le Conseil des ports nationaux ont enregistré des augmentations dans le tonnage des cargaisons manutentionnées, atteignant un sommet sans précédent.

Le volume des marchandises a dépassé de 17 p.c. celui de 1960 qui constituait déjà un record à 52,222,526 tonnes.

globale a cependant augmenté, ce qui traduit fidèlement la tendance observée dans le monde depuis quelques années d'utiliser des navires de plus en plus gros.

Les huit ports administrés par le Conseil national sont ceux de Saint-Jean, Halifax, Chicoutimi, Québec, Trois-Rivières, Montréal, Churchill et Vancouver. Le CPN gère également les élevateurs à

Si le nombre des navires a diminué quelque peu, leur jauge

grain à Prescott et à Port Colborne.

En 1961, 43,632 navires sont entrés dans les ports nationaux du Canada, comparativement à 47,462 en 1960. Ils ont transporté 61 millions de tonnes de cargaisons, soit neuf millions de plus que l'année précédente.

L'augmentation à Montréal a été de 26 p.c. Dans les autres villes, elle a été de 14 p.c. à Saint-Jean, 24 p.c. à Chicoutimi, 13 p.c. à Québec, 40 p.c. à Trois-Rivières, 13 p.c. à Vancouver. La diminution a été de 1 p.c. à Halifax et de 3 p.c. à Churchill.

Les livraisons de grain se sont chiffrées à 444,700,000 boisseaux, soit 108,700,000 boisseaux de plus que l'année précédente.

Un déficit de \$6,450,082,

L'année 1961 fut défavorable pour la Société Air Canada

Le rapport présenté aux Communes la semaine dernière par M. Léon Balcer révèle que la Société Air Canada a accusé un déficit relativement considérable au cours de 1961. Les sociétés de transport aérien en Amérique ont d'ailleurs connu une année très peu favorable dans l'en-

semble, la situation, aux Etats-Unis, des diverses compagnies n'étant pas plus reluisante pour une bonne proportion d'entre elles.

En ce qui concerne Air Canada, les revenus n'ont pas atteints les chiffres prévus par les experts, même si le transport de

passagers et de fret effectué en 1961 s'est accru de 21 et de 19 pour cent, comparativement aux chiffres de l'année précédente.

Plusieurs facteurs expliquent cette situation. Les voyageurs aériens ont d'abord surpris les experts, en montrant une préférence plus marquée que prévu en faveur de la classe économique.

Pour ne relever qu'un autre fait qui ressort lui aussi du rapport d'Air Canada, on peut se rappeler que cette compagnie, comme tant d'autres, a déboursé au cours de l'année dernière des sommes considérables en généralisant sur ses lignes l'emploi d'appareils à turbines pour remplacer les anciens avions à pistons.

Ces sommes n'ont pas servi uniquement à l'achat de ces nou-

Les relations commerciales entre la France et le Canada sont extrêmement limitées

Les chiffres du commerce canado-français sont ridiculement petits par rapport à l'ensemble des commerces extérieurs de ces deux pays, car ils en représentent, de part et d'autre, jamais plus d'un demi pour cent.

C'est ce qu'a déclaré M. Jacques Devinat, conseiller commercial de l'ambassade de France à Ottawa, alors qu'il s'adressait aux membres de la Chambre de commerce française de Montréal.

M. Devinat a précisé, en ajoutant qu'en 1961, les exportations françaises (vers le Canada) ont atteint 264 millions de NF, ce qui représente 0.74 pour cent des exportations françaises totales — et moins de 1 pour cent

des achats canadiens à l'étranger. Et les exportations canadiennes vers la France ont représenté 1.5 pour cent des importations françaises.

Ce sont là, a remarqué M. Devinat, des chiffres ridicules, indignes de grands pays comme les nôtres.

Les achats canadiens en France, a-t-il d'autre part souligné, ont pas mal varié au cours de ces dernières années: les automobiles ont baissé, par contre depuis 1957 les livres et périodiques se sont accrues de 200 pour cent et les alcools de 150 pour cent. De même pour les tubes métalliques quoique dans une proportion moindre.



FORANO
LIMITÉE



DESSINATEURS - FOUNDEURS - FABRICANTS DE MACHINES DE QUALITE
DEPUIS 1873

J. A. FORAND **PAUL M. FORAND**
Président et Gérant Général BUREAU-CHEF ET ATELIERS, PLESSISVILLE, QUE. Gérant Général des Ventes

La Voie maritime ouvrira le 15 avril

Des fonctionnaires ont déclaré que la Voie maritime du Saint-Laurent sera ouverte à la circulation dimanche le 15 avril, si la situation le permet.

Le canal Welland sera le premier à ouvrir et doit être navigable le 1er avril. Les écluses de Sault-Sainte-Marie doivent ouvrir trois jours plus tard, le 4 avril.

Ces personnalités ont ajouté que la partie de la Voie maritime qui va de Saint-Lambert à la partie supérieure des Grands Lacs devrait être totalement navigable le 15 avril.

HUILE BRÛLEURS
INSTALLATIONS RÉPARATIONS

ELIECO
JOSEPH ELIE

Service 24 heures par jour

4135 Rouen, Montréal 4 Téléphone CL. 4-7141

J. LEVASSEUR Inc.
IMMEUBLE

635, HENRI-BOURASSA, EST MONTREAL
Téléphone DU. 1-7788

Membre du "Better Business Bureau"

Canadian Auto Transmission Inc.
SPECIALISTES

Transmissions hydramatic - Dynaflo - Jet-a-way, etc.
Transmissions reconstruites en échange

Tél.: CR. 6-8576-7 1105, ave Van Horne, Outremont
A. Thivierge Soir: CR. 1-4604

Selon que vous serez puissant ou misérable ...

"Les lois fiscales du Canada frisent l'injustice sociale"

"Ceux qui violent les lois fiscales ne sont pas tous punis de la même façon. Il n'y a pas égalité des contribuables en matière fiscale. Le riche, pris en défaut, offrira au fisc un règlement. Pour éviter les procédures et les poursuites devant les tribunaux, le fisc acceptera. Le contribuable paiera dans un cas, la moitié, dans l'autre, le tiers, du montant dû, puis repartira en paix et "blanc" comme avant."

C'est ce qu'a déclaré récemment Me Jean Guy Cardinal, secrétaire du Trust général du Canada, voulant démontrer que les lois fiscales du Canada, en plus d'être fort imparfaites, incertaines, compliquées et mal rédigées, frisent souvent l'injustice sociale pour certaines classes de la société.

M. Cardinal a dit que les contribuables ne sont pas tous égaux devant la loi de l'impôt. Les agriculteurs et les pêcheurs, par exemple, ne paient pas ou si peu d'impôt alors que les salariés paient deux fois plus au fisc, à revenu égal, que les commerçants et les professionnels.

Le salarié, taxé directement à

la source, ne peut pas manipuler à sa "guise" sa déclaration d'impôt, de façon à réduire la part de ses impôts, comme peut le faire le contribuable taxé à même des honoraires professionnels, souligne Me Cardinal.

"Ceux qui violent les lois fiscales ne sont pas tous punis de la même façon. Il n'y a pas égalité des contribuables en matière fiscale. Le riche, pris en défaut, offrira au fisc un règlement. Pour éviter les procédures et les poursuites devant les tribunaux, le fisc acceptera. Le contribuable paiera dans un cas, la moitié, dans l'autre, le tiers, du montant dû, puis repartira en paix et "blanc" comme avant."

Ce n'est pas la même chose pour le pauvre, ajoute M. Cardinal. Il sera poursuivi devant les tribunaux, mis à l'amende et devra payer jusqu'au dernier centime le montant de la fraude.

Selon M. Cardinal, les lois fiscales sont créées dans un esprit qui n'est pas favorable à la famille. Au provincial, par exemple, le père de famille est plus taxé que le célibataire. M. Cardinal explique aussi que tous les

pères de famille aimeraient mieux ne pas recevoir d'allocations familiales et pouvoir déduire le plein montant pour un enfant n'ayant pas droit aux allocations — \$500 — car l'Etat donne peut-être \$6 par mois par enfant mais ramène alors l'exemption de \$500 à \$250.

La logique fiscale est une logique basée sur la comptabilité, non sur une philosophie, non une morale. Le fisc, dit M. Cardinal, taxe aussi bien les revenus qui proviennent de sources légales ou illégales, morales ou immorales.

Selon M. Cardinal, le public devrait être renseigné davantage au sujet des lois fiscales afin d'empêcher les excès commis par les employés du fisc. Les contribuables, dit-il, acceptent trop facilement d'être taxés parce qu'ils ignorent la loi.

Le public tente de jouer le fisc par des moyens plus ou moins honnêtes, plus ou moins moraux, parce qu'il n'a pas une connaissance suffisante de la loi fiscale lui permettant de "bénéficier" de l'impôt par des moyens non frauduleux.

M. Cardinal est d'avis que l'on devrait confier à des experts une étude du problème de l'impôt au Canada. Il faudrait, précise-t-il, étudier les rapports juridiques, sociologiques et économiques de l'impôt, ce qui n'a jamais été fait ici.

Ottawa dépensera \$8 milliards en immobilisation en 1962

Le gouvernement canadien dépensera la somme de \$8,596,000,000 en immobilisation cette année, soit une augmentation de six pour cent sur les chiffres de 1961. De cette somme, consacrée au développement économique du Canada en général, un montant de \$2,090,000,000 s'applique à la province de Québec, comparativement à \$1,953,000,000 l'an dernier.

Un relevé du programme d'immobilisation dans le secteur économique, déposé aux Communes, démontre que l'établissement de nouvelles usines de traitement du

mineral et la construction de plusieurs écoles sont la cause principale de l'augmentation des dépenses qui, l'année dernière, s'élevaient à \$8,109,000,000.

Le rapport signale que la mise en vigueur d'un tel programme devrait aider fortement à promouvoir une meilleure activité générale de notre économie en 1962.

On base ces prévisions sur un relevé effectué l'année dernière des immobilisations projetées par 18,000 entreprises commerciales, les gouvernements et les organismes publics.

Le budget de Québec.

Le discours de M. Lesage quelques jours après Pâques

Le premier ministre Jean Lesage a déclaré, au milieu du mois, au cours d'une discussion télévisée portant sur les prévisions budgétaires du gouvernement qu'il espère pouvoir présenter son discours sur le budget quelque temps après Pâques.

On sait que les députés reviendront à l'Assemblée le 25 avril.

M. Lesage, qui parlait sur les ondes du réseau français de Radio-Canada, a déclaré que les prévisions budgétaires de son

gouvernement sont les plus hautes jamais présentées à la province et qu'elles reflètent la croissance de la population et de notre économie, aussi bien que le rôle de plus en plus important que joue l'Etat dans les domaines de l'éducation et du bien-être social.

En tout la province aura à administrer un budget de \$1,213,000,000 au cours de l'année fiscale qui vient; c'est une augmentation de \$129,000,000 par rapport au budget total de l'année fiscale qui se termine.

Du Pont of Canada :

La coordination des lois qui régissent l'économie diminuerait le chômage

Si l'avenir immédiat des affaires au Canada est prometteur, notre pays n'en a pas moins à résoudre des problèmes économiques fondamentaux à longue échéance. Aussi longtemps qu'on ne mettra pas en vigueur une politique assurant la coordination des lois, tarifaires, fiscales et commerciales, l'industrie continuera à éprouver de plus en plus de difficulté à créer de nouveaux débouchés pour les placements et à retrouver le rythme de croissance dynamique qui est nécessaire pour procurer de l'emploi à la population grandissante du Canada.

C'est ce que déclare le rapport annuel pour 1961 du DuPont of Canada, publié ces jours-ci. Les problèmes auxquels fait allusion la compagnie comprennent une capacité de production partielle-

ment inutilisée, un taux de chômage élevé, un sérieux déficit au compte courant de la balance des paiements et le développement à l'étranger de nouveaux blocs commerciaux.

Le rapport souligne que depuis plus de 30 ans "les gouvernements, à quelques exceptions près, ont imposé aux entreprises commerciales et industrielles un fardeau de plus en plus lourd." Les taxes diminuent sérieusement la capacité des entreprises les plus productrices et les plus efficaces du Canada de soutenir la concurrence, car les prix de vente doivent être suffisants pour assurer, après le paiement des taxes, des recettes nettes susceptibles d'attirer les nouveaux capitaux dont ces entreprises ont besoin pour continuer de croître.

"A comparer à 1960, les impôts fédéral et provincial sur le revenu de la compagnie ont augmenté de 39 pour cent et se sont chiffrés par \$10,232,000, soit l'équivalent de \$1.41 par action ordinaire. Cette augmentation résulte du fait que nous avons réalisé des bénéfices plus élevés et que la province de Québec a augmenté le taux de son impôt sur le revenu des compagnies. Les gouvernements fédéral et provincial s'emparent de plus de la moitié du revenu d'exploitation de la compagnie tandis que les actionnaires, qui assument tout le risque des investissements, n'en reçoivent que moins de la moitié.

"Bien entendu, le fardeau des taxes que doivent porter les compagnies est, au total, beaucoup plus lourd que ne l'indiquent les impôts directs sur le revenu. Elles doivent acquitter, outre ces impôts, les nombreuses taxes de vente, d'accise et foncière imposées par les gouvernements, des divers échelons... Ces taxes élevées, qui constituent une partie du coût de fabrication des produits canadiens, entraînent des augmentations de prix qui se traduisent par la perte de marchés aussi bien à l'intérieur du pays qu'à l'étranger."

Le procureur général :

Nous devons dépenser des dizaines de millions à la réhabilitation des criminels

Dans une lettre en réponse à une résolution présentée au gouvernement par le Conseil du travail de Montréal, le procureur général de la province, M. Georges Emile Lapalme, a déclaré que des dizaines de millions de

dollars devront être dépensés par la province à la réhabilitation des criminels.

"Quant à la réhabilitation des criminels, écrit M. Lapalme, on ne peut en parler sans établir d'abord la situation dans laquelle

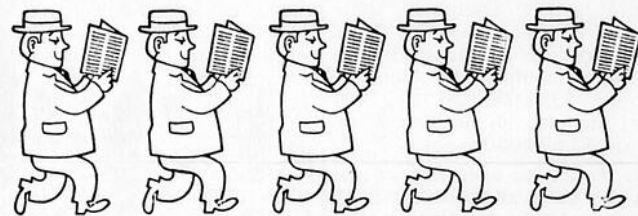
j'ai trouvé le département à mon arrivée. Sans insister davantage, je vous dirai que tout est à faire dans ce domaine et que, pour parer au plus pressé seulement, nous allons être obligés de dépenser des dizaines de millions de dollars, et cela ne sera que le commencement, c'est-à-dire, que nous devons d'abord parer à l'essentiel."

Le procureur général n'a cependant pas donné de précision, et l'on peut s'attendre à des déclarations plus ou moins prochaines, touchant ce domaine trop longtemps négligé dans la province.

La loi sur le nantissement industriel est adoptée

L'Assemblée législative a adopté, le 20 mars, après une brève discussion le projet de loi relatif au nantissement industriel. Ce projet de loi a pour but de

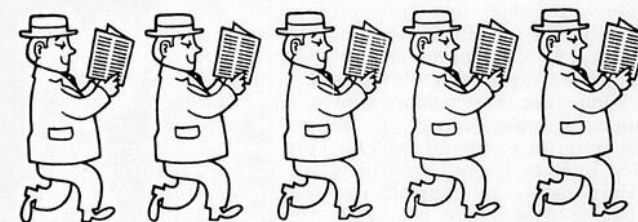
permettre aux commerçants et industriels d'offrir en garantie d'un prêt, pour un terme n'excédant pas dix ans, de l'outillage et du matériel d'équipement.



ILS SONT TOUS AU COURANT



EXCEPTÉ LENOIR ...



Lenoir ne l'admettra peut-être pas... mais il est le seul qui n'ait pas encore découvert les avantages que procure la lecture complète de la Revue des Affaires de la B de M. Ce rapport mensuel concis sur la situation économique vous tient au courant de l'état des affaires au Canada. Ne manquez donc pas de le lire tous les mois. Même si vous vous appelez Lenoir, nous vous ferons un plaisir de vous envoyer un exemplaire. Pour cela, vous n'avez qu'à écrire un mot au Service d'expansion commerciale, Banque de Montréal, B.P. 6002, Montréal 3 (P.Q.).



BANQUE DE MONTRÉAL

La Première Banque au Canada
AU SERVICE DES CANADIENS DANS TOUTES LES SPHERES DE LA VIE DEPUIS 1817.

Progrès remarquables des Assurances UCC

Les Assurances UCC viennent de publier les résultats financiers de 1961. Les progrès considérables qu'elles continuent de connaître en font une entreprise solidement établie au service d'une clientèle de plus en plus nombreuse.

Ainsi le nombre des contrats en vigueur a augmenté de 31,568 au cours de l'année pour se chiffrer à 204,140 au 31 décembre 1961.

L'actif global des deux mutuels s'élevait au 31 décembre dernier à \$16,425,080, une augmentation de \$3,067,376 au cours des douze mois précédents. Le taux de rendement des valeurs en portefeuille s'est établi à 5.01% en assurance-vie et à 4.89% en assurances générales.

En assurance-vie le chiffre d'affaires en vigueur a atteint \$162 millions, soit un accroissement de \$100 millions en quatre ans.

La Société Mutuelle d'Assuran-

ces Générales a fait des progrès non moins remarquables alors que son chiffre de primes souscrites a presque atteint les sept millions de dollars.

Malgré cette expansion extrêmement rapide, les deux mutuels ont connu des opérations profitables et présentent une situation financière très solide; les réserves pour éventualités et les surplus dépassent maintenant les 2 millions de dollars, soit plus exactement \$650,238 à l'assurance-vie et \$1,361,907 aux assurances générales.

Au cours de 1962, les Assurances UCC commenceront à transiger des affaires dans les villes de Québec et Montréal.

Déjà établies dans les autres villes de la province, grâce à un réseau de succursales régionales et de bureaux dans les centres d'achats, les Assurances UCC sont une constitution canadienne-française des plus dynamiques.

The Royal Trust Co.,

Augmentation de 9.5% des biens administrés

M. Jack Pembroke, C.B.E., président de la compagnie et président du comité exécutif, et M. John-M. Wells, vice-président et directeur général, ont annoncé hier à la 62e assemblée annuelle des actionnaires de The Royal Trust Co., que les biens administrés par la compagnie se sont accrus de \$236,000,000 en 1961 pour atteindre un nouveau sommet de \$2,698,000.

M. Pembroke a déclaré que le total des biens administrés au 31 décembre 1961, représentait une augmentation de plus de 9.5 p.c. sur le record précédent atteint en 1960. Cette augmentation, a-t-il

dit, provient pour \$198,000,000 des comptes de successions, de fiducies et d'agences, et pour \$33,000,000 de l'actif de la compagnie et de ses comptes garantis; ces deux derniers postes, déduction faite des réserves, ayant atteint en fin d'année un nouveau sommet de \$247,366,000.

Le bénéfice net s'est chiffré par \$3.06 par action pour les 565,000 actions émises, en comparaison de \$2.70 en 1960 et \$2.39 en 1959.

Les dividendes versés au cours de l'année ont atteint 1,017,000 (\$1.80 par action); c'est 57,000 de plus qu'en 1960 et 145,000 de plus qu'en 1959.

La Corporation d'Expansion Financière émet \$1,500,000 d'obligations

Un syndicat, dirigé par La Maison Bienvenu Ltée et comprenant les firmes L.-G. Beaubien & Cie Ltée et McDougall & Christmas Ltd., offre présentement en souscription au public une émission de \$1,500,000 d'obligations convertibles, 6%, échéant le 1er avril 1975 de la Corporation d'Expansion Financière. Ces valeurs sont garanties spécifiquement par le dépôt entre les mains du fiduciaire des intérêts majoritaires dans les Prévoyants du Canada, une compagnie d'assurance progressive, affiliée récemment à Corpex. Il ressort du prospectus que les

obligations précitées sont convertibles en actions ordinaires au prix de \$25 pendant les 3 premières années, puis de \$30, durant les 3 années suivantes, de \$35 durant les 5 années suivantes et, enfin, au prix de \$40 durant les 2 autres années. Les souscripteurs à cette émission d'obligations, reconnue comme présentant des garanties absolues, au dire du vice-président de Corpex, ont, en même temps, l'avantage de souscrire à 27,494 actions de la même entreprise au prix de \$22 chacune, sur la base de 15 actions par \$1,000 d'obligations souscrites.

L'Assurance-vie Desjardins

Augmentation des assurances en vigueur à \$80,000,000

Dans son rapport aux représentants de L'Assurance-vie Desjardins, M. Alfred Rouleau, directeur général, a signalé que de nouveaux progrès avaient été enregistrés l'an dernier et que la somme totale des assurances en vigueur atteignait maintenant plus de \$800,000,000, marquant ainsi une hausse de plus de \$100,000 au cours de l'année. Ce chiffre d'affaires est d'autant plus remarquable qu'il a été obtenu dans la courte période de 15 ans.

La formule coopérative dans le domaine si important de l'assurance-vie s'avère de plus en plus précieuse dans la province ainsi qu'en témoignent les résultats obtenus depuis sa fondation par l'Assurance-vie Desjardins dont l'assemblée annuelle a été tenue cette semaine à Lévis.

Dans son rapport aux représentants de l'entreprise et des Caisses populaires venus de tous les coins de la province, M. Alfred

Rouleau, directeur général, a signalé que de nouveaux progrès avaient été enregistrés l'an dernier et que la somme totale des assurances en vigueur atteignait maintenant plus de \$800,000,000, marquant ainsi une hausse de plus de \$100,000,000 au cours de l'année. Ce chiffre d'affaires est d'autant plus remarquable qu'il a été obtenu dans la courte période de 15 ans.

M. Rouleau a aussi indiqué que les primes perçues au cours de l'année et les intérêts sur les placements avaient formé le revenu total de \$8,803,698, une augmentation de \$1,498,485 sur le revenu global de 1960.

Une somme de \$3,987,664 a été versée aux détenteurs de polices et à leurs bénéficiaires durant le dernier exercice. Un an plus tôt, ces réclamations for-

maient un total de \$3,096,475.

"L'Assurance - Vie Desjardins appartient à ses assurés, a déclaré M. Rouleau. Ceci est bien illustré par le fait que sur un excédent de revenus de \$992,280, plus de \$830,000 leur seront retournés sous forme de dividendes. Ainsi, la ristourne, dite d'expérience, payée sur les primes d'assurance-vie épargne sera portée cette année de 5 à 10 pour cent. Par ailleurs, une nouvelle ristourne de 10 pour cent sera payée sur les primes d'assurance-vie prêt. Ces ristournes viennent s'ajouter aux ristournes de base de 15 pour cent pour épargne et de 10 pour cent pour le prêt, payées dans le passé."

Le rapport annuel de la société mentionne que l'actif s'éleva à \$12,682,343, contre \$10,500,394 précédemment.

Augmentation des ventes de la Southern Can. Power

"Au cours de 1961, les affaires se sont maintenues à un niveau élevé dans la région desservie par la compagnie Southern Canada Power" de déclarer M. G. L. Rattee, président et directeur général de cette société, dans le rapport annuel aux actionnaires.

Les ventes d'électricité ont augmenté dans toutes les catégories d'abonnés, les gains les plus marqués favorisant les secteurs industriel et commercial.

L'augmentation des revenus provenant de la vente d'énergie primaire à l'industrie a été de 7.5 p. cent comparativement à 4.6 p. cent l'an dernier.

Les ventes d'électricité aux éta-

blissements commerciaux se sont élevées de 9.1 p. cent au regard de 7.7 p. cent en 1960.

Les revenus des secteurs domiciliaire et agricole se sont accrus de 7.8 et 8 p. cent respectivement soit à peu près autant qu'en 1960.

Le total du revenu brut en 1961 s'est chiffré par \$15,427,807, soit 8.5 p. cent de plus que celui de l'exercice précédent.

Les frais d'exploitation et d'entretien se sont élevés à \$10,217,309, soit 12.1 p. cent de plus qu'en 1960. Une partie de cette augmentation a résulté d'une forte tempête de verglas qui a paralysé la région desservie par la compagnie à la fin de février 1961 et a coûté un total de \$240,506. De cette somme, \$122,201 ont été imputés à l'entretien, ce qui a eu pour effet de réduire nos bénéfices d'environ 15 cents par action.

En 1961, la société a payé aux divers gouvernements la somme de \$2,340,881 en impôts, représentant 15.5 p. cent de son revenu total.

Le bénéfice net de l'année s'est chiffré par \$1,866,536 comparativement à \$1,931,404 en 1960. Les revenus par action ordinaires ont été de \$3.42 contre \$3.59 pour l'année précédente.

Québec,

Vente rapide de \$60,000,000 d'obligations du gouvernement

\$60,000,000 d'obligations émises par le gouvernement provincial la semaine dernière ont trouvé preneur immédiatement. C'est ce qu'a révélé le ministère des Finances.

Les obligations vendues se répartissent en deux catégories: \$15,000,000 d'obligations à 5 pour 100, remboursables dans

Élection à la Fondation

M. Andrew Chmielenski, M. Sc., P.Eng., M.E.I.C., A.M.I.C.E., vient d'être élu président de la Fondation of Canada Engineering Corporation Limited (FENCO). Cette promotion couronne dix années de services à la Fondation et une brillante carrière d'ingénieur en Europe.

M. Chmielenski est entré à la Fondation en 1952. Deux ans plus tard, il fut transféré à la FENCO, à la formation de cet organisme comme membre séparé du groupe Fondation. En 1957, il fut nommé ingénieur divisionnaire du service des Travaux maritimes de la FENCO et en 1960 il en devint un des vice-présidents. M. Chmielenski dirigera de Montréal les différents bureaux de la FENCO à St-John, Toronto, Regina, Vancouver et Montréal.

Banque Provinciale :

Émission succès

Le 27 novembre dernier, la Banque Provinciale du Canada a offert à ses actionnaires le droit d'acquiescer, par souscription, deux nouvelles actions, au prix de \$27 chacune, pour chaque lot de sept actions qu'ils détenaient à la même date.

Cette offre a maintenant pris fin depuis le 26 février dernier. La Banque annonce que 97.4% des 200,000 actions ainsi offertes ont été souscrites. Le solde qui comprend notamment l'ensemble des fractions pour lesquelles des droits ne pouvaient être émis en vertu de la Loi des banques a été vendu depuis à un groupe de courtiers.

Lorsque les nouvelles actions souscrites à tempérament auront été entièrement acquittées, le capital versé de La Banque Provinciale du Canada s'établira à neuf millions de dollars et la réserve de prévoyance, à quinze millions quatre cent mille dollars.

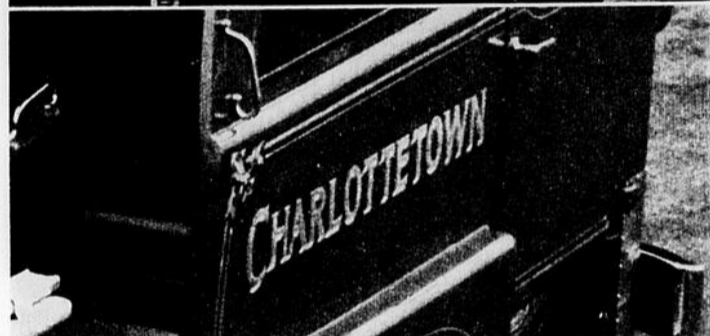
L'enquête sur les banques,

Tenue des audiences malgré les élections

La commission royale d'enquête sur les banques et les institutions financières a l'intention d'entreprendre ses audiences publiques à travers le pays malgré un conflit probable avec une campagne électorale fédérale.

Les commissaires commencent

ront leurs audiences à Victoria lundi le 12 mars prochain et ils se dirigeront de plus en plus vers l'est afin d'être à St-Jean, T.N., à la mi-juin. Les principales audiences auront lieu à Ottawa en juillet, en septembre et peut-être aussi durant les mois de novembre et de décembre.



Ce qui est bon pour . . .

Victoria, Vancouver, Steveston, Mission City, St. Catharines, New Market, Leader, Middleton, Queensville, Wolfville, North York, Ottawa, Chatham, Shellburne, Sydney . . .

La Sté Pierre THIBAUT, Ltée, dont le regretté fondateur fut un des premiers hommes d'affaires canadiens-français à seconder autrement que par des vœux la mission que nous nous sommes donnée, il y a deux ans ce mois-ci, de doter le Canada français de l'organe d'information commerciale, industrielle et financière qui lui a toujours manqué, est encore méconnue, même chez nous. Il n'y a guère que nos pompiers et quelques administrateurs municipaux à savoir qu'elle construit, presque de toutes pièces, des camions-pompes et des camions-échelles pour la lutte aux incendies. On est généralement sous l'impression qu'elle n'est, au plus, qu'une petite usine d'assemblage et que sa production, fort limitée, se destine aux municipalités, de faible population, partant de budget restreint.

Afin de serrer la main du nouveau président, René Thibault, l'aîné des neuf fils du fondateur, mais curieux, plus encore, de me rendre compte de visu, je me suis arrêté à Pierreville, la semaine dernière et force m'est d'avouer qu'il m'en reste encore plein les yeux. A ma courte honte, il m'a fallu reconnaître que, moi comme tous les autres Canadiens français, je cède encore au préjugé, tous les jours mieux démenti par les faits, qui nous fait mésestimer nos entreprises et leur production, très souvent au profit de concurrents

souvent inférieurs. Ce que j'ai vu dans cette usine, isolée parmi les ruelles, en arrière du coquet village qui se mire dans la St-François; ce que j'ai appris et ce que j'en ai déduit de réconfortant pour l'économie du Québec, ce sera, très bientôt l'objet d'un reportage. Car il importe que nous sachions une bonne fois, et de mieux en mieux, ce que nous valons déjà, ce que nous pourrions valoir surtout, quand nous nous serons enfin débarrassés du complexe imbecile qui nous fait négliger les principes, pourtant vitaux, de la solidarité.

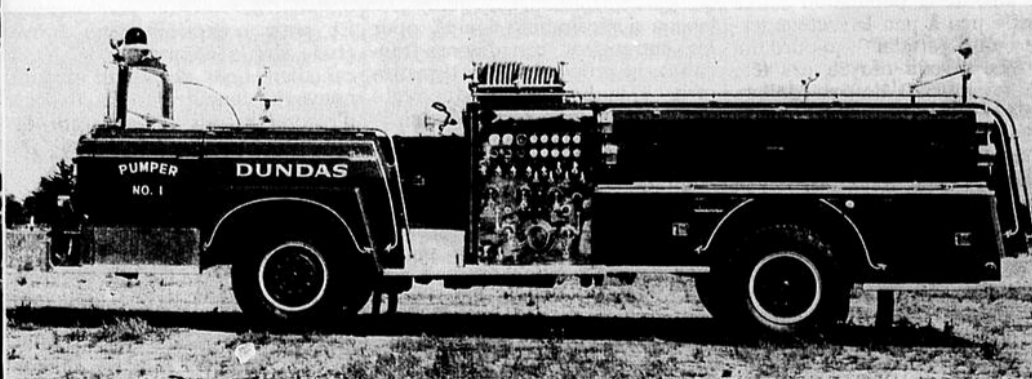
Je n'ai pas voulu tarder, cependant, à signaler par ce montage photographique, la première leçon qui se dégage de ma visite. Il y avait là, rutilants de tout leur éclat, deux THIBAUT tout neufs; un camion-échelle et un camion-pompe. Autour d'eux s'affairaient des mécaniciens pressés de terminer les tests avant la livraison et parmi eux, le chef des pompiers d'une municipalité et ses compagnons, tous trois si manifestement satisfaits, si manifestement réjouis de ce qu'ils pouvaient apprécier en connaisseurs, qu'il n'était presque pas besoin de leur demander leur avis. Tout les enchantait littéralement: le rendement des machines aussi bien que l'excellence de leur construction et de leur fini.

Or ces coûteux véhicules, dont on voit une photo ci-dessus,

avaient été construits pour une ville de banlieue de TORONTO, la municipalité de North York, sise à quelques milles seulement d'une autre ville industrielle où se trouve l'usine du plus gros concurrent des frères Thibault, celle-là même, en vérité, qui fournit habituellement la cité de Montréal. Par quel hasard la municipalité de North York a-t-elle commandé chez Thibault, en plein Québec rural, alors que le plus important constructeur de ce genre d'outillage se trouve à cinq milles seulement de chez elle?

Sans doute y a-t-il à cela quelque bon motif? En tout cas, North York ne fait pas exception. En fait, les quelques exemplaires illustrés ci-contre ne sont vraiment que quelques exemples. Il y en a bien davantage, puisqu'il y a des THIBAUT en service dans toutes les provinces du Canada. Serait-ce que ce qui est bon pour Victoria, pour Vancouver, pour Steveston, pour Mission-City, pour St. Catharines, pour New Market, pour Leader, pour Middleton, pour Queensville, pour Wolfville, pour North York, pour Ottawa, pour Chatham, pour Shellburne, pour Sydney et pour des dizaines d'autres municipalités du Canada anglais ne peut pas être assez bon pour certaine grande municipalité du Québec?

S. V.



Une condition essentielle de survivance.

Nous devons consentir à des sacrifices pour généraliser et rehausser le niveau de l'enseignement au Canada-français

Parce que l'augmentation des effectifs scolaires est précipitée, et que ceux-ci tripleront ou quadrupleront en vingt ans, il importe de prévoir un accroissement massif des moyens d'enseignement. Cet effort sera coûteux, il exigera des investissements considérables; il réclamera un budget cinq ou six fois supérieur à celui d'aujourd'hui, qui aura pour effet de couper les crédits accordés à d'autres secteurs de la vie nationale. Retarder un tel investissement entraînerait la perte irrémédiable des gens instruits et la contribution qu'ils auraient apportée. Les adultes de 1962, sur qui repose pour le moment l'avenir des jeunes, c'est-à-dire de la nation, seront-ils assez clairvoyants, seront-ils assez généreux pour consentir à ces sacrifices et miser sur l'avenir?

Dans un article extrait d'un ouvrage en préparation sur l'éducation dans le monde contemporain, l'économiste Pierre Angers expose dans "Relations l'interdépendance de l'économie et de l'éducation et, en guise de conclusion, pose la question à savoir si nous consentirons assez de concessions pour porter nos efforts sur le facteur essentiel à l'évolution de la communauté québécoise. A chacun de nous d'y répondre.

Depuis un quart de siècle, la révolution industrielle exerce une influence prépondérante sur l'évolution de la société dans la province de Québec. Dès les années 1900, la grande entreprise y a implanté ses usines et son lourd équipement technique; elle y a introduit de nouvelles méthodes de gestion dans les bureaux des grandes administrations. Le développement de la grande entreprise, lent au début du siècle, plus rapide après 1920, s'est accéléré depuis la seconde guerre mondiale. Aujourd'hui les effets de cette expansion dans la société québécoise sont évidents: le niveau de vie du citoyen moyen s'est élevé à un taux hier inespéré du Canadien français et les genres de vie se transforment.

Le bilan de la prospérité

Quelques faits suffiront à présenter le bilan de la prospérité. En 1960, la production totale du Québec est cinq fois plus élevée qu'en 1940. Tous les secteurs de l'économie, à des degrés divers ont bénéficié de l'expansion: la construction, l'exploitation forestière, les mines, l'industrie, les voies de communication. Québec n'a pas de pétrole, mais les raffineries de la province ont les plus fortes capacités du Canada: 18 millions de tonnes. Dans l'exploitation hydro-électrique, la province dispose d'installations de 13,5 millions de chevaux-vapeur; elle est la première du monde pour la production de kwh par habitant (9000 contre 6500 en Norvège et 3500 aux Etats-Unis). Les installations de Beauharnois et du Saguenay n'ont rien à envier aux plus remarquables installations européennes. Un déplacement ininterrompu, depuis quarante ans, de la population active a gonflé peu à peu le secteur tertiaire qui atteint aujourd'hui 45%. Le revenu moyen par tête est passé de 520 dollars (dollars de 1949) en 1937 à 820 dollars, en 1957: c'est l'un des plus élevés en Occident.

Dans ce bilan toutefois, il y a un passif. Malgré l'expansion intense évoquée plus haut, la province de Québec n'est pas à la tête de la Confédération. Deux provinces la dépassent: l'Ontario qui atteint 40% de la valeur de la production canadienne avec 33% de la population; la Colombie, 10% de la production avec

8% de la population. Inversement, au Québec, la proportion de la production nationale (26%) est inférieure à celle de la population (29%). Le Québec comprend une forte proportion d'industries à faibles salaires de type ancien (textiles, cuir, tabac), tandis que l'Ontario a misé davantage sur l'industrie d'avant-garde et de haute productivité (construction mécanique, sidérurgie). La transformation de l'acier sous toutes ses formes est une grande pourvoyeuse d'emplois et une grande créatrice de richesses. D'autres insuffisances se retrouvent dans le commerce extérieur. La province exporte en quantité énorme les matières premières, les produits demi-finis, fournissant du travail aux autres pays; elle gagnerait à transformer sur place ses matières premières et à finir ses produits. Mais cette politique ne peut être réalisée que par une compétence plus poussée de la population active.

La dépendance économique

La situation économique du Québec révèle aussi un malaise beaucoup plus profond, dont les répercussions politiques, sociales et sentimentales sont d'une portée considérable. Elle apparaît dans un contraste brutal et tranché: les Canadiens français représentent 85% de la population de la province et ils n'exploitent que 10% de leurs ressources naturelles. L'économie québécoise est dominée par des capitaux américains et anglo-saxons, dirigée par des administrateurs indifférents ou peu sensibles aux intérêts et à la culture de la majorité ethnique. L'expansion progressive de la grande entreprise s'est accomplie dans le Québec sous l'impulsion vigoureuse de la technologie anglo-saxonne et sans le concours effectif des Canadiens français. De même, la plupart des inventions techniques, découvertes et mises à point à l'étranger, ont été introduites dans la province par des ingénieurs anglophones. Il est normal que la grande entreprise québécoise soit solidaire de l'économie nationale et américaine; il ne l'est pas que la direction échappe en majeure partie aux Canadiens français. Monsieur Jacques Melançon a récemment évalué, pour les entreprises canadiennes-françaises, la proportion des titres inscrits à la bourse de Montréal: elle n'atteint pas 1% du total.

Il n'est pas question de recommander une illusoire autarcie économique pour les Canadiens français de Québec. La province est liée, par les méthodes de production et les marchés, à un empire économique continental; son territoire est un milieu d'expansion naturel pour la technologie américaine. Il ne s'agit pas non plus de mésestimer les avantages que la population a retirés de l'expansion

de la grande entreprise étrangère: exploitation des ressources, multiplication de l'emploi, élévation du niveau de vie, hausse de la scolarisation. Voilà des gains immenses et d'un grand prix. L'industrialisation de la province, née de l'initiative britannique et américaine, a mis à la portée du peuple, naguère encore accablé par les conditions misérables d'une vie précaire, les possibilités du progrès technique. Ce sont les grandes entreprises qui ont investi et qui ont fait progresser l'ensemble de la province. Le revenu du Canadien français s'est élevé. A l'heure actuelle, la province de Québec connaît pour la première fois une génération de citoyens qui gagne convenablement de l'argent. Dans le Québec, la fortune des Canadiens français est estimée à près de cinq milliards de dollars. C'est un fait nouveau dans notre histoire, et si gros de conséquences qu'il pourrait bien à la longue marquer une cassure avec le passé.

Et pourtant, la médaille a un revers: à cette aisance il y a une rançon, trop élevée à nos yeux. Parce que la grande industrie est de provenance et de direction étrangères, le Canadien français éprouve le sentiment d'une spoliation. Il n'est le maître ni de son avenir économique, ni de ses destinées politiques, ni de ses traditions culturelles menacées. Il n'est pas le seigneur sur ses terres et cette anomalie l'indispose et le contrarie, il aspire à être maître chez lui.

La situation du commerce au détail au Canada

Le marchand indépendant vs le magasin en série

Par MARCEL CÔTÉ

Professeur à l'École des Hautes Études Commerciales

A quels groupes de produits faut-il rattacher les gains des magasins en série au cours des onze dernières années ?

Même si les marchands indépendants sont encore les maîtres presque absolus dans quelques secteurs du commerce de détail au Canada, nous avons vu qu'ils doivent supporter, souvent très difficilement, la concurrence des propriétaires de magasins en série dans le domaine de l'épicerie, du vêtement et des chaussures.

Nous essaierons donc, au cours des prochaines pages, d'évaluer leur perte dans ces trois principaux groupes. Nous analyserons ensuite les statistiques que l'on possède sur les centres d'achat afin de constater s'ils sont vraiment une menace pour les autres commerçants comme on l'entend dire un peu partout. Et pour compléter cette brève étude sur le commerce de détail canadien, nous dirons un mot du nouveau concurrent, la maison d'escompte, qui est en train de s'établir pour de bon parmi les autres détaillants.

L'épicerie et les autres aliments

De 1949 à 1959, les ventes de ce secteur n'ont cessé de progresser avec l'augmentation de la population et avec le nombre de plus en plus grandissant de nouveaux produits offerts chaque jour au consommateur. De plus,

Il y a davantage. La grande entreprise est la création la plus importante de la société industrielle, la cellule de base de l'activité économique contemporaine, l'institution par excellence de l'ordre social issu de l'âge technique. Ces géants de la production ont conçu et réalisé une organisation rationnelle du travail où l'homme atteint son plus haut rendement tout en conservant sa liberté de jugement et d'action. La grande entreprise joue ainsi un rôle décisif dans le progrès économique (en régime socialiste et en régime libéral, car ce sont les faits qui commandent ici et non les idéologies). Elle sert donc de modèle à des entreprises plus petites, jusqu'en des domaines d'ordre social, telles que les hôpitaux et les universités. Or les Canadiens français n'ont réalisé que très peu de grandes entreprises; beaucoup de leurs entreprises moyennes s'inspirent encore de principes administratifs désuets. Attachés aux traditions de la société préindustrielle, à peine commencent-ils à prendre conscience de ce puissant principe d'organisation sociale, élaboré et mis sur pied par l'économie américaine. A ce point de vue, la collectivité canadienne-française n'a pas encore acquis la mentalité de l'ère scientifique: elle demeure sur le seuil, hésitant à faire le pas, avec le lourd fardeau d'une société sous-instruite. Cette situation apparaît dans un contraste: d'une part, les Canadiens français déploient un grand esprit d'initiative dans les activités de type ancien, les professions libérales, les beaux-arts, le bien-être social; d'autre part, leur esprit créateur n'a pas manifesté la même vigueur dans la conception et la gestion des institutions économiques, c'est-à-dire dans le domaine où le progrès technique a donné ses meilleurs fruits.

Les hommes: le principal actif d'un pays

Mais le bien-être et l'aisance sont libérateurs. Nos générations, plus fortunées que les précédentes, affranchies des nécessités de la subsistance, cherchent dorénavant une plus grande liberté de choix et d'action. Des projets plus ambitieux, des aspirations plus élevées se font jour: l'aspiration à la souveraineté politique du Québec, la volonté de participer activement à la direction des destinées économiques de la province. Dans le contexte social d'aujourd'hui, le séparatisme peut paraître à plusieurs comme relevant du domaine des illusions. L'ampleur du mouvement a tout de même une signification: la volonté qu'a la nation canadienne-française de décider d'elle-même de son avenir intellectuel et politique, économique et social.

Cet état d'esprit nouveau pose la question suivante: l'affranchissement économique des Canadiens français est-il possible?

Nous le savons aujourd'hui, le progrès économique est possible, bien qu'il ne soit ni facile, ni automatique. La notion de progrès économique est nouvelle. Avant la fin de la seconde guerre mondiale, le terme lui-même était inconnu des économistes. Aujourd'hui son étude est devenue le centre de toute théorie économique. Depuis dix ans, il est devenu l'objet primordial de la politique nationale de tous les pays. Il est possible d'organiser ce progrès, d'en prévoir les difficultés, d'en supprimer à l'avance les résultats. Nous savons aujourd'hui que c'est un processus dirigé vers un but connu plutôt qu'un mécanisme aveugle. Les nouvelles formes d'organisation du travail sont le moteur principal du progrès éco-

(Suite à la page 14)

comme les Canadiens ont dépensé, en 1959, près de \$4.5 milliards pour se nourrir, soit environ 28% du total du commerce de détail au pays, il ne faudrait pas s'étonner du fait que les gros commerçants se soient intéressés particulièrement à ce secteur. Voici d'ailleurs quelques chiffres qui montrent bien les gains réalisés par ces derniers.

ÉPICERIE ET AUTRES ALIMENTS

(en millions de \$)

Année	Tous les magasins (total = 100%)	Magasins en série (en % du total)	Les indépendants (en % du total)
1949	1,337	32.6%	67.4%
1953	2,133	36.3%	63.7%
1956	2,639	41.5%	58.5%
1959	3,287	45.1%	54.9%

Les magasins en série ont réalisé un gain de 12.5% des ventes de tous les magasins de nourriture au cours de cette période. C'est donc une perte énorme pour les indépendants surtout si l'on tient compte de l'importance de ce secteur. Et sans vouloir être trop pessimiste, on peut supposer que l'écart entre ces deux groupes de marchands va diminuer beaucoup plus rapidement au cours des prochaines années. d'achat couvrent actuellement les points les plus stratégiques du pays et que les super-marchés qui s'y trouvent sont, pour la plupart, des épicerie en série. Parce qu'aussi de plus en plus de consommateurs prennent l'habitude d'aller y faire leurs emplettes, ce

qui est autant de perdu pour le marchand local.

Les indépendants vont-ils accepter cette perte de terrain sans réagir? Doivent-ils se regrouper en unions plus puissantes, afin d'accroître leur pouvoir d'achat pour obtenir de meilleurs prix? Ont-ils la finance voulue pour remodeler leurs locaux, acheter de nouveaux congélateurs, afin

d'offrir le même confort que le super-marché? Comme on le constate, la solution n'est pas facile à trouver. Mais tout le monde réalise que l'épicier indépendant doit tenir tête, sinon il risque de disparaître. Et quelles seront les conséquences de son départ? Devrons-nous nous rendre au centre d'achat chaque fois que nous aurons besoin du plus menu article? Combien de personnes seront mises à pied, sans travail, si le petit épicerie ne vend plus suffisamment pour les employer? Ces nouveaux chômeurs seront-ils embauchés par le super-marché qui tend précisément à réduire la main-d'oeuvre par le libre-service? Voilà autant de questions

(Suite à la page 15)

Pour les états de service,

LA SHAWINIGAN NE LE CÈDE À AUCUNE AUTRE

Selon son président, M. J. A. Fuller. Voici le texte de l'allocution qu'il a prononcée à l'assemblée générale annuelle des actionnaires, le 21 mars 1962.

L'année 1961 appartient maintenant au passé et notre rapport annuel vous en a donné un compte rendu détaillé. Je passe donc immédiatement à un sujet qui préoccupe au premier chef nos actionnaires, mais qui intéresse aussi toute la population de la province. On a relancé récemment, avec plus de force que jamais, l'idée de nationaliser les compagnies d'électricité du secteur privé. Les partisans de cette mesure s'appuient, entre autres arguments, sur le fait qu'il s'agit de l'exploitation d'une richesse naturelle. Certes, l'électricité est un produit de première nécessité. Certes, le Québec abonde en lacs et en rivières comportant de nombreuses chutes d'eau que l'on peut utiliser pour produire de l'énergie électrique. Mais ce n'est là qu'un point de départ. Pour aménager les emplacements favorables, il ne faut pas seulement de hautes compétences techniques et administratives, il faut aussi d'énormes capitaux. Le coût des travaux nécessaires varie considérablement selon la topographie des lieux et l'importance de l'usine génératrice. Toutefois, il faut compter actuellement, en moyenne, \$200 par horsepower. Une installation d'un million de horsepower exige donc une mise de fonds de \$200,000,000. Rien qu'en charges fixes, le coût de production annuel s'établit donc à environ \$20 par horsepower, sans compter les frais de transport du courant jusqu'au consommateur. La force hydraulique n'est donc plus une source d'énergie à bon marché et il est possible de faire aussi bien ou même mieux avec les centrales thermiques dans bien des parties du monde, notamment en Amérique du Nord, où l'on peut se procurer à des prix raisonnables du charbon, du pétrole ou d'autres combustibles.

Des "profits" qui ne sont que la rémunération des investissements

A la lumière de ce qui précède, examinons les principaux arguments avancés par les partisans de la nationalisation. Mise à part la question de l'impôt fédéral sur le revenu, sur laquelle les compagnies du secteur privé ont déjà fait des représentations à Ottawa, je crois que ces arguments se ramènent à trois. Le premier est que les compagnies d'électricité privées font "de gros profits" et que si on les nationalisait, ces profits reviendraient à la Province. Par "profits", il semble qu'on entende ici les sommes qui restent après le paiement de tous les frais, y compris l'intérêt de la dette obligataire. Il serait donc en quelque sorte immoral, de la part des actionnaires qui ont risqué leur argent pour créer ces entreprises, d'espérer — et de recevoir effectivement — une certaine rémunération pour leurs capitaux. Pour prendre un exemple précis, on a affirmé qu'une partie de l'énergie produite par l'Hydro-Québec était vendue à prix coûtant aux compagnies d'électricité privées, qui empochaient les "profits". Qu'en est-il réellement? Il y a quelques années, le gouvernement provincial décréta que tous les emplacements hydroélectriques non encore concédés seraient aménagés et exploités par l'Hydro-Québec. Soit dit en passant, la Shawinigan avait alors préparé un avant-projet d'aménagement pour l'emplacement de Bersimis I. Elle remit ses plans à l'Hydro-Québec et s'engagea à acheter 300,000 kilowatts à cette usine, dont elle facilita ainsi le financement. Mais le point le plus important est celui-ci: quand l'Hydro-Québec produit du courant et le vend à une compagnie privée pour transport et distribution au consommateur, l'Hydro-Québec et la compagnie privée doivent faire face l'une et l'autre aux coûteuses immobilisations qui caractérisent l'industrie de l'électricité. De fait, la construction des nouvelles lignes de transport, stations principales et sous-stations nécessaires exige des investissements presque aussi élevés que la construction de l'usine génératrice elle-même. C'est ainsi que les compagnies du groupe Shawinigan ont investi, dans des installations de ce genre, plus de \$150,000,000 depuis 1952.

Pour financer la construction d'une usine hydroélectrique, l'Hydro-Québec doit émettre des obligations et verser aux acheteurs de ces obligations un intérêt d'environ 5½ pour cent, aux taux actuels. Cet intérêt fait inévitablement partie du prix de revient du courant. De même, si la Shawinigan achète du courant produit par cette usine, elle doit se procurer des fonds pour payer les nouvelles installations nécessaires au transport et à la distribution de ce supplément d'énergie et là encore le coût du financement fait partie intégrante du prix de revient du courant livré aux usagers. Ainsi, dans les deux cas, le courant est vendu au prix coûtant, ce qui comprend une rémunération du capital suffisante pour payer un intérêt sur les sommes empruntées ou obtenues partiellement, dans le cas des compagnies privées, par l'émission d'actions ordinaires ou privilégiées.

A ce point de vue, il est intéressant de noter qu'en 1961, la Shawinigan a réalisé un bénéfice de 5.12 pour cent sur ses investissements nets dans le domaine de l'électricité, rendement considéré comme faible par rapport aux normes généralement admises au Canada et aux Etats-Unis. En résumé, les prétendus "profits" des compagnies d'électricité privées ne sont qu'une part normale de ce que leur coûtent leurs capitaux.

Les prix au consommateur

Les partisans de la nationalisation s'en prennent également — et c'est là leur deuxième argument — au niveau des prix de l'électricité et au manque d'uniformité des tarifs entre les diverses régions de la province. Dans toute la tarification de la Shawinigan pour la fourniture de courant à basse tension, le niveau des prix est inférieur à ce qu'il était en 1939. Il n'existe aucune base réelle de comparaison avec les prix de l'Hydro-Québec, car celle-ci dessert la région métropolitaine de Montréal où la forte densité de la population réduit considérablement le coût de distribution par consommateur. La Shawinigan, au contraire, dessert un grand nombre de villes de moyenne importance telles que Trois-Rivières, Shawinigan, Valleyfield et Sorel, de petites villes et vil-

lages dispersés et de vastes zones rurales. A cet égard, on remarquera que le tarif rural de la Shawinigan est sensiblement inférieur à celui de l'Hydro Ontario. On notera aussi que le tarif urbain de la Compagnie Québec Power est légèrement inférieur à celui que l'Hydro-Québec applique à Montréal, bien que la Québec Power desserve, en outre, de vastes régions rurales. De toute façon, on semble généralement ignorer que la Régie de l'électricité et du gaz de la province de Québec, exerce, de par la loi, une surveillance étroite sur les prix pratiqués par les compagnies d'électricité du secteur privé. Ces prix ne doivent en aucun cas dépasser le niveau minimum nécessaire pour fournir aux capitaux engagés la rémunération que la Régie considère comme équitable. Chaque prix doit être approuvé par la Régie et la loi stipule que, si un abonné ou un groupe d'abonnés d'une compagnie privée juge les prix exorbitants ou simplement estime avoir à se plaindre de la qualité du service, il peut en appeler à la Régie pour obtenir réparation. La loi prévoit une audience publique où les parties en cause pourront soumettre à la Régie leurs arguments respectifs avant le prononcé du jugement définitif.

Quant à l'uniformisation des tarifs dans l'ensemble de la province, on semble croire qu'elle amènerait la décentralisation de l'industrie et l'implantation de nouvelles usines dans les régions actuellement sous-développées. La chose est improbable car, sauf dans la grande industrie électrométallurgique ou électrochimique, le courant n'est pas un élément important du prix de revient. Même dans l'industrie du papier-journal, le coût de l'énergie électrique utilisée ne représente qu'environ 5 pour cent de la valeur de la production. Dans l'industrie de transformation en général, le coût moyen de l'électricité n'atteint pas un cent par dollar de production; il est légèrement supérieur à un cent pour la fabrication des produits bruts ou semi-finis, mais inférieur à ce chiffre pour la fabrication des produits finis. Comme l'ont révélé de nombreuses enquêtes, les facteurs importants pour l'implantation industrielle sont: une ambiance favorable à l'entreprise privée; la possibilité

de se procurer les matières premières et la main-d'oeuvre voulues; des moyens de transport suffisants et économiques pour l'acheminement de la production vers les marchés; et, une fois remplies ces conditions primordiales, une source sûre d'énergie électrique. La Shawinigan, qui travaille depuis de longues années — et avec succès — à attirer de nouvelles industries dans la province, a pu vérifier ces faits maintes et maintes fois.

En ce qui concerne le service domiciliaire, le salarié canadien moyen dépense, pour sa consommation d'électricité, environ 1 cent par dollar de revenu. Ce chiffre se passe de commentaires quand on sait que la nourriture absorbe approximativement 35 cents, l'habillement quelque 10 cents et le logement 15 cents de chaque dollar qu'il dépense.

Propriété et administration

Le troisième argument des partisans de la nationalisation est que les industries qui exploitent les richesses naturelles de la province, y compris l'électricité, devraient appartenir au peuple et que les postes de commande, administratifs et techniques, devraient être occupés par des Canadiens de langue française. En ce qui concerne d'abord la question de propriété, on affirme souvent que c'est au "peuple" qu'appartient cette grande richesse naturelle qu'est "l'électricité". C'est inexact. Le "peuple" est propriétaire des cours d'eau. Ceux-ci peuvent fournir un moyen commode de faire tourner des turbines pour produire de l'électricité, à la condition que quelqu'un investisse les millions de dollars nécessaires pour construire les usines génératrices, ainsi que les lignes de transport et de distribution qui permettront d'acheminer le courant jusqu'aux endroits où on en a besoin. Pour prendre l'exemple de la Shawinigan, nos immobilisations brutes en terrains, usines et équipement sont de l'ordre de \$500,000,000, soit environ \$355,000,000 après amortissement. Les acheteurs de nos obligations ont investi \$168,000,000 dans notre entreprise, les acheteurs d'actions ordinaires et privilégiées y ont investi \$143,000,000, à quoi viennent s'ajouter \$61,000,000 de bénéfices retenus.

Plus de 50 pour cent des détenteurs de nos actions ordinaires résident dans la province de Québec. Ils ont investi leur argent volontairement dans notre entreprise. Au contraire, quand le gouvernement nationalise une entreprise, chaque contribuable en devient copropriétaire qu'il le veuille ou non, sans avoir aucun contrôle ni aucune voix dans la conduite de ses affaires. Dans ces conditions, la propriété n'est, en fait, qu'un mythe.

Quant à la direction administrative et technique de nos entreprises, on nous reproche de ne pas y confier de postes de commande à des Canadiens français. Nous trouvons, je tiens à le dire, parfaitement compréhensible et légitime que les Canadiens français veuillent être maîtres chez eux. A la Shawinigan, nous avons toujours eu pour principe de recruter notre personnel parmi les Canadiens compétents, français et anglais, et de subordonner l'avancement aux seules capacités de chacun, sans aucune distinction de race ou de religion. Quarante-cinq pour cent de nos employés sont des Canadiens français et, s'il est vrai que les Canadiens français sont moins nom-

breux que les Canadiens anglais aux postes de commande de notre compagnie, cette disparité s'explique en grande partie par une raison que l'on méconnaît trop souvent. Notre entreprise exerce son activité dans un domaine hautement technique et sa bonne marche exige un nombre relativement important d'ingénieurs, surtout d'ingénieurs électriciens. Il est intéressant de noter que les deux tiers de nos postes de direction sont actuellement occupés par des ingénieurs, presque tous ingénieurs électriciens. Mais, il ne faut pas l'oublier, c'est seulement depuis 1943 que les universités canadiennes-françaises délivrent des diplômes d'ingénieurs électriciens. Avant cette date, quelques Canadiens français avaient, il est vrai, obtenu leur diplôme dans des universités canadiennes-anglaises, mais ils étaient peu nombreux. Il est vrai, également, que les universités canadiennes-françaises formaient des ingénieurs dans des spécialités autres que l'électricité, mais en trop petit nombre pour répondre à l'ensemble de la demande. Cette situation s'améliore graduellement, mais il faut évidemment quelques années à un ingénieur frais diplômé pour parvenir à un poste de direction. Cinquante-six pour cent des ingénieurs diplômés que nous avons engagés depuis dix ans sont des Canadiens français.

On devrait aussi comprendre que, parmi les Canadiens français comme parmi les Canadiens anglais, il n'y a, dans le personnel d'une entreprise, qu'une petite minorité de gens qui possèdent l'ensemble des capacités requises pour accéder à des fonctions dirigeantes et que celles-ci exigent, en plus des aptitudes personnelles, de longues années d'expérience. Même en dehors de l'administration de la compagnie, nous avons de nombreux postes de direction importants. Dans la majorité des cas, ils sont occupés par des Canadiens français.

Au point de vue distribution, le territoire desservi par notre compagnie est divisé en quatre grandes zones ou divisions, subdivisées elles-mêmes en quinze zones plus petites ou districts. Trois des quatre directeurs divisionnaires, tous les comptables divisionnaires, les quinze surintendants de district et tous les comptables de district sont des Canadiens français. Les attributions et les responsabilités de ces hommes sont extrêmement importantes, particulièrement dans le domaine du service aux abonnés qui est, en dernière analyse, notre fonction essentielle. Au palier des conseils d'administration, il est à remarquer que dans l'ensemble du groupe Shawinigan, y compris les compagnies Southern Canada Power et Québec Power, 20 des 44 administrateurs, soit 45.5 pour cent, sont des Canadiens français.

Pas de monopole

On a prétendu que les compagnies d'électricité du secteur privé jouissaient, elles aussi, d'un monopole. Il est exact que, pour éviter tout chevauchement des réseaux, chacune d'elles opère dans un territoire exclusif, mais elles n'en sont pas moins soumises à diverses formes de concurrence. Le gaz naturel et le gaz liquéfié sont aujourd'hui des concurrents sérieux et nous avons entrepris, pour les combattre, une intense campagne de propagande en fa-

(Suite à la page 12)

Cette industrie du Québec est en pleine expansion

Le changement opéré par les Brasseries du Québec dans le format des bouteilles de bière a profité d'une façon toute particulière à une industrie mineure mais progressive de la province de Québec. C'est un autre pas vers le développement de nos ressources naturelles.

Un programme d'expansion de l'ordre de \$1,000,000 est actuellement en cours à la "Canadian Silica Corp. Ltd. à St-Canut, Québec. On se rappelle que cette compagnie, il y a 5 ans, s'était assuré une bonne partie de la production annuelle de \$8,000,000. de sable-silice.

La silice est une substance composée de silicium et d'oxygène qui

se trouve à la base des silex, des quartz, etc., et qui, à l'état de sable, se mélange à la chaux pour former un mortier très résistant qu'on appelle oxide de silicium ou acide silicique.

Le verre servant à la production des bouteilles contient 70% de silice et la firme canadienne de St-Canut, située à 35 milles au nord de Montréal, peut pourvoir immédiatement aux besoins des fournisseurs de verre du Québec.

Denison Denny, président de la "Canadian Silica", déclarait récemment que le programme d'expansion de la firme triplera sa capacité cette année. Il ajoutait que la production pour les trois premiers mois de l'année en cours

était de 70% supérieure à celle de l'an dernier pour la même période.

M. Denny affirmait aussi que la compagnie avait progressé de façon régulière pendant les dernières années mais que c'était la commande de 24,000,000 de bouteilles de bière nouveau format compact, qui avait le plus contribué à mettre en marche le programme d'expansion actuel.

En terminant, il a ajouté que les ventes de la poudre de silice avaient aussi augmenté. Cette poudre sert pour la production des blocs de ciment pour auto-clave.

Ces autoclaves faites de bloc de ciment sont soumises à de très hautes températures et à de très fortes pressions. Les demandes de poudre de silice pour cet usage a provoqué cette hausse des ventes à l'usine de la compagnie à Whit-

La Shawinigan ne le cède à aucune autre ...

(suite de la page 11)

veur des gros appareils ménagers fonctionnant à l'électricité. Dans un autre domaine, les compagnies d'électricité privées sont en concurrence à la fois entre elles et avec les entreprises gouvernementales pour la qualité du service que chacune donne à ses abonnés. Seule une telle concurrence peut fournir un moyen de comparaison et une source d'émulation. Nous sommes persuadés que le meilleur moyen de protéger les intérêts du public est de conserver la "mesure étalon" que constitue le secteur privé.

Nous croyons donc sincèrement que la création d'un monopole gouvernemental unique fournissant l'électricité sur toute l'étendue du territoire provincial ne servirait ni les intérêts véritables de la province, ni ceux des consommateurs.

Nous sommes prêts à mettre notre longue expérience à la disposition du gouvernement, convaincus qu'en étroite collaboration avec l'Hydro-Québec, il est possible de résoudre efficacement tous les aspects du problème complexe qui consiste à assurer, à chaque région de la province, une alimentation en électricité suffisante et à des prix raisonnables. A cette fin, nous croyons qu'il y aurait lieu de créer une commission d'étude permanente, où siègeraient des représentants du secteur public et des représentants du secteur privé.

Témoignages

Je pourrais citer, à l'appui des opinions que je viens d'exprimer, plusieurs déclarations émanant de notre personnel, de nos abonnés et des autorités municipales du territoire que nous desservons. Voici, par exemple, un extrait d'une lettre que je viens de recevoir du président de l'Union des employés de bureau: "Nous désirons que les autorités de la Compagnie sachent que nous sympathisons avec elle devant les difficultés auxquelles elle a à faire face présentement. Nous désirons également l'assurer de notre appui et surtout de notre loyauté indéfectible. Fiers de notre Compagnie et confiants en son avenir, nous croyons qu'elle traversera cette période difficile et en sortira plus forte et plus à même de remplir le rôle important qu'elle joue dans le développement et le progrès de notre belle province de Québec." De son côté, le président de l'Association des Em-

ployés de la Compagnie Shawinigan Water and Power m'écrivait, en date du 8 mars: "Nous souhaitons demeurer au service de la Compagnie, dont tous et chacun reconnaissent l'efficacité des innombrables services rendus dans le territoire desservi. De plus, nos membres désirent conserver cette liberté d'action et d'opinion dont ils jouissent au sein de la Compagnie. Avec le flot d'idées nouvelles ou réchauffées dont le public est actuellement submergé, les employés n'ignorent pas que la nationalisation des réseaux électriques pourrait ne marquer que le début d'une socialisation graduelle, dont tout homme libre ne peut que se méfier des conséquences."

Ces deux syndicats groupent les deux tiers de tous nos employés.

Dans un récent éditorial de la Gazette de Valleyfield, je relève le passage suivant: "Cette compagnie (la Shawinigan Water and Power) a rendu de précieux services à toute notre communauté. Lorsqu'il s'est agi de contribuer aux bonnes oeuvres, la Shawinigan a toujours été à l'avant non seulement par des contributions financières, mais aussi par une collaboration individuelle ou collective de la part du personnel et de toute la famille de la Shawinigan. Ses tarifs locaux n'ont jamais fait, à notre connaissance, le sujet de discussions. Les directeurs régionaux de la Shawinigan ont tout fait pour bien servir notre communauté. La nationalisation de l'électricité pourrait difficilement améliorer les services de la Shawinigan Water and Power dans le territoire de la région de Valleyfield."

Le maire d'une grande ville de notre territoire nous dit, dans une lettre: "J'ai pensé vous faire parvenir ces quelques remarques, monsieur le Président, ne fût-ce que pour que vous sachiez que tous les hommes politiques ne sont pas actuellement socialisants à outrance, et pour vous engager à ne pas cesser de lutter contre cette tendance."

Dans la masse des théories socialistes, on néglige trop souvent les réalités de l'âme humaine. Pour notre part, nous considérons nos employés non comme des rouages dans une machine, mais comme des amis; nous croyons en leur dévouement à la compa-

gnie et nous savons qu'ils nous aident de toutes leurs forces à mettre en pratique notre devise: "Servir le peuple". Ce n'est pas sans raison qu'on parle de "la famille Shawinigan".

Conclusion

Que ressort-il de tout cela en ce qui concerne la Shawinigan Water and Power?

1. Depuis sa fondation, notre compagnie a énormément contribué à l'essor industriel et économique de la province et elle peut continuer à le faire.
2. Grâce à sa bonne organisation et en étroite collaboration avec les réseaux voisins, elle n'a jamais failli à ses devoirs envers la province et envers la population qu'elle dessert.
3. Elle a contribué de façon substantielle, dans l'intérêt général, au perfectionnement des techniques de production, de transport et de distribution de l'énergie électrique.
4. Elle est une compagnie strictement québécoise, car elle a été créée en 1898 par une loi spéciale de la Législature provinciale et s'est entièrement consacrée, depuis lors, à la fourniture de l'énergie électrique dans les limites de la province.
5. Ni sa direction, ni ses employés ne sont "étrangers" à la province. Son personnel comprend une majorité de Québécois, d'origine française ou anglaise. C'est un "alliage" homogène composé de 85 pour cent de Canadiens français et de 15 pour cent de Canadiens anglais.

Au total, notre compagnie ne le cède à aucune autre pour les états de service et ses réalisations passées sont les meilleurs garants de son aptitude à contribuer, dans une large mesure, au progrès futur de la province.

LE MINISTÈRE FÉDÉRAL DU COMMERCE OFFRE SES SERVICES AU QUÉBEC

N.D.L.R. — Sous cette rubrique l'on trouvera, dans chaque numéro du journal "Les Affaires", l'exposé d'un haut fonctionnaire du gouvernement fédéral d'Ottawa concernant l'un des nombreux services offerts par le ministère du Commerce aux hommes d'affaires, chefs d'entreprises et industriels du Canada. Ces textes ont été présentés aux gens d'affaires de Montréal lors de la conférence fédérale-provinciale tenue à Montréal en février dernier. Ils pourront être conservés par nos lecteurs, à titre de documents.

1

Direction des petites entreprises

par

M. J. J. McKennirey

Directeur, Direction des petites entreprises

La Direction des petites entreprises du ministère du Commerce a été établie en 1958, comme moyen de venir en aide aux petites entreprises, au nombre de plus de 300,000, qui fournissent du travail à au-delà du tiers de la main-d'oeuvre canadienne. Ses principales fonctions sont, premièrement, de faire office d'agent de liaison entre les petites entreprises et le gouvernement et, deuxièmement, d'étudier les problèmes des petites entreprises et de recommander les mesures nécessaires à leur solution.

Très peu de Canadiens sont au courant de la somme de renseignements d'ordre pratique dont disposent les ministères fédéraux et de l'étendue des services qui leur sont offerts. Ainsi, à eux seuls deux organismes gouvernementaux sont en mesure de fournir des renseignements sur les sujets ci-après: produits chimiques spéciaux, fabrication des aliments, fonctionnement d'une fonderie, surveillance des stocks, eau pour les usines de transformation, planification et réglementation de la production, procédés et méthodes comptables.

Même les grandes sociétés arrivent difficilement à savoir au jour le jour quels renseignements et quels services elles peuvent obtenir. La tâche de la Direction des petites entreprises est donc de renseigner, d'assurer un centre où le directeur d'une petite entreprise peut aller exposer ses difficultés et d'où il sera dirigé vers les ministères ou organismes fédéraux en mesure de l'aider.

Une publication dont l'objet est de donner aux hommes d'affaires un aperçu de tous les services offerts par le gouvernement est actuellement en voie de préparation.

Deux genres de renseignements sont d'un intérêt tout particulier: Premièrement, où et comment le directeur d'une petite entreprise peut-il emprunter sous le régime de la Loi sur les prêts aux petites entreprises ou de la Banque d'expansion industrielle?

Deuxièmement, quelles sont les possibilités de vendre au gouvernement fédéral?

L'application de la Loi sur les prêts aux petites entreprises et les

prêts de la Banque d'expansion industrielle ne relèvent pas du Ministère. Cependant, celui-ci a participé à la rédaction des lois en cause et il est tout disposé à fournir des renseignements.

La Direction a publié une brochure intitulée "La vente au gouvernement canadien", afin de mettre les hommes d'affaires au courant des produits achetés par les différents ministères fédéraux ainsi que de la façon d'obtenir des commandes. Il va de soi que la Direction est toujours heureuse d'étudier cette question avec les intéressés.

La Direction est aussi en mesure de fournir des renseignements sur la formation administrative. Pour se tenir à la page, le chef d'une petite entreprise doit être versé dans tous les secteurs de son entreprise. Il lui faut être spécialiste en recherches sur les marchés et en relations ouvrières, spécialiste en esthétique industrielle et en production, comptable, vendeur et ainsi de suite.

Toutes les études faites au sujet des petites entreprises ont révélé qu'un des plus pressants besoins est la formation administrative sous tous ces aspects. Nous avons donc fait un relevé des cours spéciaux d'administration offerts aux hommes d'affaires par les universités et les écoles canadiennes en 1961-1962. Les résultats ont été consignés dans une brochure intitulée "Management Education", préparée et publiée par le Ministère.

La Direction étudie divers moyens d'assurer cet enseignement, dont, par exemple, la collaboration active avec les universités et les associations. On travaille aussi à la préparation de manuels sur les différents aspects de l'administration d'une entreprise commerciale afin de suppléer au manque d'ouvrages publiés dans ce domaine. Il faudra beaucoup de travail, non seulement de la part de la Direction des petites entreprises mais aussi de la part de petits groupes, y compris des groupes de directeurs de petites entreprises, pour atteindre le degré de connaissance et d'efficacité désiré. Afin de mieux assurer des solutions, les difficultés des petites entreprises sont étudiées en commun.



COMPRESSES médicamenteuses POUR LES YEUX

SOULAGE la fatigue des yeux, RAFRAÎCHIT et STIMULE la peau tendre autour des yeux où la fatigue et la tension sont susceptibles de paraître. Aussi OPTREX EN FLACON (POUR LES BAINS D'YEUX)

Chez votre pharmacien

OPTREX

"le bien-être des yeux"

OF-21

Les compagnies devront payer plus pour extraire notre minerai

Un projet de loi qui laisse prévoir que les compagnies minières devront verser des redevances plus considérables au gouvernement à l'avenir, a été déposé en première lecture, au début de la semaine dernière, par le ministre des Ressources naturelles.

Le bill 25, qui est un amendement, concerne l'Atlantic Iron Ores Limited, une compagnie de la baie d'Ungava qui s'appête à exploiter un vaste gisement ferrifère de 134 milles carrés dans le Nouveau-Québec. En vertu du bill cette entreprise versera des redevances trois fois plus élevées que celles de l'Iron Ore Company.

Le bill qui sera débattu prochainement à l'Assemblée législative stipule que la compagnie versera une redevance de \$640 par mille carré à compter de la délivrance de son permis d'exploitation, c'est-à-dire de 1963, et ce jusqu'à 1966, l'année où elle commencera son exploitation. A compter de 1966, le calcul des redevances sera basé sur le prix de vente de sa production, con-

trairement à l'Iron Ore qui paie une rente fixe de \$100,000 par an. La base minimum de production imposable a été fixée à un million de tonnes en 1966, deux millions en 1967, trois millions en 1968. A compter de cette année-là, Atlantic Iron Ores devra verser au gouvernement, pour chaque tonne extraite du sous-sol, les cinq-septièmes de 1 pour 100 du prix de vente de ce minerai une fois livré aux Grands Lacs inférieurs, même si elle produit moins que trois millions de tonnes.

Cet amendement reflète la détermination de la province d'obtenir une part équitable et raisonnable de l'exploitation des richesses naturelles du Québec. Les taux de redevances, précise un communiqué du ministère, doivent être basés sur la réalité économique de la production des compagnies, et non sur des taux fixes arbitraires. Les compagnies doivent être encouragées à venir le plus tôt possible en leur offrant des conditions qui tiennent compte de leurs lourds investissements", ajoute en terminant le communiqué.

problèmes communs aux deux grandes provinces laitières du pays. Il avait auparavant insisté sur la nécessité d'élaborer une "politique laitière intégrale et bien harmonisée".

Même si l'unité de vues se fait encore attendre, c'est néanmoins réjouissant de constater une unité d'intentions chez les producteurs et industriels laitiers, de même que chez les autorités gouvernementales en agriculture. Auparavant, les intérêts divisaient producteurs et industriels suivant les diverses utilisations des produits laitiers.

Le ministre a rappelé son opposition, lors de la conférence fédérale-provinciale de l'agriculture, à un abaissement de \$0.64 à \$0.62 du prix de soutien de la livre de beurre. Il s'est dit heureux que la Fédération canadienne de l'agriculture ait par la suite recommandé le maintien de ce prix à son niveau. Les producteurs de crème, encore très nombreux dans le Québec, lui paraissent ainsi préservés d'un préjudice grave.

M. Courcy a voulu donner un exemple du "très sérieux effort qui se manifeste depuis quelque temps pour dégager notre industrie laitière de l'empirisme, des surenchères électorales, de ses divisions intestines, en bref, de ses épreuves du passé". Il a mentionné les études récentes de deux comités d'experts ontariens et de deux comités d'experts québécois, ces deux derniers étant le "comité d'étude sur la mise en marché et la vente du lait et des produits laitiers" et "le comité de l'Office des marchés agricoles du Québec chargé d'étudier les problèmes relatifs à la disposition des surplus de lait sur le marché de Montréal".

M. Courcy a terminé en réaffirmant à l'industrie laitière québécoise l'assurance d'une loi, d'une autorité, d'une force policière, de tout ce qu'il faut pour s'organiser, se discipliner et s'aider elle-même.

Un livre sur la prospection

La Commission géologique, du ministère des Mines et des Relevés techniques, vient de publier un ouvrage de vulgarisation se rapportant aux méthodes de prospection en usage au Canada. Publiée la dernière fois en 1935, la nouvelle édition française de "La prospection au Canada" s'adresse tant au prospecteur amateur que professionnel.

Selon l'auteur, le docteur A. H. Lang, les chances que possède un prospecteur inexpérimenté de faire une importante découverte minière diminuent d'année en année à cause surtout du fait que la limite des régions déjà étudiées au Canada au moyen de méthodes ordinaires de prospection se situe plus au nord. Cependant le domaine non encore touché par les méthodes particulières de prospection s'étend jusqu'au sud du pays.

Newconex Holdings Ltd.,

Une nouvelle compagnie canadienne minière et industrielle a été organisée par le groupe Gold Fields du Royaume-Uni et de l'Afrique du Sud, d'après une nouvelle annoncée à Toronto vendredi dernier.

Newconex Holdings Limited investira et participera dans des développements industriels et miniers au Canada. Il s'agira d'une filiale autonome du groupe, contrôlée par un conseil d'administration à Toronto, composé de Canadiens.

Le Canada connaîtra une année de prospection très intense

"Cette année deviendra la plus active de l'histoire de l'exploration minière au Canada," a déclaré Mme Viola Macmillan, présidente de l'Association des prospecteurs et entrepreneurs miniers.

Résumant la pensée des 1,700 personnes qui participaient au congrès annuel de trois jours de l'Association, elle a ajouté: "Je n'ai jamais vu un tel enthousiasme. On verra à l'oeuvre de plus en plus de prospecteurs, de plus en plus de géologues, de plus en plus d'expéditions géophysiques — et ils visiteront plus d'endroits au Canada que jamais auparavant."

Elle prévoit un intérêt croissant dans le cuivre, l'argent et l'or.

"En dépit de l'abondance du cuivre dans le monde, affirme-t-elle, il y a beaucoup de capitaux prêts à mettre en valeur les découvertes. Je connais de nombreux endroits où je pourrais aller pour financer une mine de cuivre si j'en trouvais une."

Mme Macmillan, propriétaire minière qui a commencé comme prospectrice, et qui entame maintenant sa 19ième année en tant que présidente de l'Association, a

déclaré que l'exploration minière au Canada, historiquement, a suivi les cycles.

La période d'après-guerre a atteint son maximum vers 1955, a commencé à perdre de l'élan en 1956 pour ne reprendre son essor qu'au cours de l'été dernier.

"La reprise a été décisive", a-t-elle déclaré. Voici, d'après elle, les facteurs qui y ont contribué:

"Les jeunes embrassent de plus en plus les carrières de la prospection, de la géologie, de la géophysique et de l'organisation des entreprises.

"Les grandes compagnies, qui n'envoyaient auparavant que peu d'expéditions dans la nature, dépensent maintenant de grosses sommes pour l'exploration. De même, si vous avez quelque chose en vue, on vient vous trouver. Faites seulement un bon forage et voyez-les comme ils arrivent vite".

Les Etats-Unis, loin de se désintéresser du sous-sol canadien, sont de plus en plus désireux d'ouvrir des bureaux d'exploration dans notre pays.

Pour la première fois

Publication d'une carte murale des régions naturelles du Canada

Dans tous les pays, la publication d'une carte murale est chose courante; aussi n'y aurait-il pas lieu de signaler la parution d'une *Carte murale des régions naturelles du Canada* s'il ne s'agissait d'une initiative sans précédent. C'est la première fois en effet qu'une telle carte est publiée. Autre raison qui ajoute encore à l'intérêt de cette initiative, cette carte est due à un jeune géographe canadien et elle est éditée au Canada par une maison canadienne - française. C'est dire que sa publication prend l'allure d'un événement appelé à un grand retentissement,

non seulement au Canada mais aussi dans tous les pays. Editée au Centre de Psychologie et de Pédagogie, coopérative d'édition, cette *Carte murale des régions naturelles du Canada* est l'oeuvre de Marc-Aimé Guertin, professeur à l'École normale Jacques-Cartier, et ex-chargé de recherches à la Division géographique d'Ottawa.

La publication de sa *Carte murale des régions naturelles du Canada*, première de la "collection Marc-Aimé Guertin", constitue un nouveau pas dans une carrière que pourraient envier bien des professeurs chevronnés.

Le ministère de l'Agriculture annonce:

Une politique laitière harmonisée pour libérer l'industrie laitière de ses épreuves du passé

Insistant sur la nécessité d'élaborer une "politique laitière intégrale et bien harmonisée", le ministre de l'agriculture et de la colonisation a annoncé dernièrement la préparation des textes de modifications "urgentes et très importantes" visant la loi des produits laitiers et celle de l'Office des marchés agricoles. Un comité de ce dernier organisme étudie la possibilité de disposer des surplus de lait sur le marché de Montréal.

Devant les éleveurs de bovins

Holstein réunis en assemblée générale annuelle, M. Alcide Courcy a fait savoir qu'un système de surveillance de l'utilisation du lait nature est à l'essai et qu'un rapport est attendu d'ici le 1er juin d'un comité chargé de l'étude de la question de la distribution du lait dans les écoles.

M. Courcy a aussi signalé qu'on avait profité de toutes les occasions de rencontrer les autorités des ministères de l'agriculture du Canada et de l'Ontario pour étudier conjointement des

La vente du cidre de pomme sera permise au Québec

Un comité spécial doit soumettre au cabinet, bientôt, un projet de réglementation en vue de contrôler la production et la vente du cidre de pomme dans la province. C'est ce qu'a confirmé dernièrement le ministre de l'agriculture, M. Alcide Courcy.

Le ministre a déjà reçu le rapport du comité. Le travail actuel porte sur la rédaction de règlements qui devront être soumis au lieutenant-gouverneur en conseil.

Lors de la dernière session qui a créé la Régie des alcools pour remplacer l'ancienne Commission des liqueurs, le lieutenant-gouverneur en conseil a reçu l'autorisa-

tion d'édicter des règlements concernant le cidre.

M. Courcy a expliqué que la réglementation était difficile à cause de la teneur d'alcool qui variait selon les différentes catégories de cidre.

A partir d'une certaine teneur d'alcool, le cidre tombe sous le contrôle de la Régie des alcools.

On croit savoir que le gouvernement étudie la possibilité de permettre aux épiciers distributeurs de bière de vendre du cidre dont la teneur en alcool est au-dessous d'un certain niveau.

Le cidre à faible teneur ne tombe pas sous la juridiction de la Régie.

Rapport géologique

Le ministre des Richesses Naturelles de la province de Québec, M. René Lévesque, annonce la publication d'un nouveau rapport géologique intitulé: "Rapport préliminaire sur la région du lac Aylmer, comtés de Wolfe et de Frontenac". Ce rapport fait suite à l'étude faite par G. Duquette pour le Service des Gites Minéraux du ministère.

La région d'environ 45 milles carrés est comprise dans les hautes terres des Appalaches. Elle repose sur les roches paléozoïques que représentent les roches volcaniques et sédimentaires appartenant aux différents groupes recoupés par des roches de composition acide. Les dépôts glaciaires et fluvioglaciaires abondent dans les basses terres adjacentes au lac Aylmer et à la rivière Bernier.

MARION, MARION, ROBIC & BASTIEN

FONDEE EN 1892

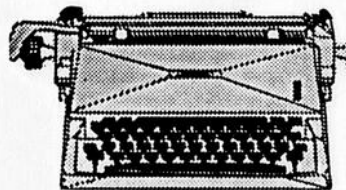
- Brevets d'invention
- Marques de commerce
- Droits d'auteur en tous pays

2100, rue Drummond

MONTREAL - 25

Tél.: AVenue 8-2152

CECI EST LA FORME DU NOUVEAU DACTYLOGRAPHE



OLIVETTI

Dasypron 82

Réalisation sans pareil. Demie espace. Attachement pour carte. Clavier bilingue. Frappe douce. Nouvelle couleur moderne.

N.B. — Nous avons quelques modèles 1959 (Lexikon) tout neufs — dans les boîtes de manufacture à un prix qui vous surprendra.

CANADA DACTYLOGRAPHE INC.

44 ouest, Saint-Jacques

MONTREAL

Victor 4-3491

VOLCANO

La chaudière utilisée partout au Canada



CONÇUE ET FABRIQUÉE ENTIÈREMENT AU CANADA

PAR

VOLCANO LIMITEE

Usines: ST-HYACINTHE

Siège social: MONTREAL

Succursales: QUEBEC — TORONTO

M. Jean Lesage :

La loi du dimanche sera très strictement observée

Le premier ministre Jean Lesage a réaffirmé dernièrement devant l'Assemblée législative l'intention de son gouvernement de voir à la stricte observance de la loi fédérale du dimanche dans la province de Québec.

M. Lesage répondait au député de Champlain, M. Maurice Bellemare qui demandait au gouvernement de ne pas laisser les syndicats ouvriers seuls dans la lutte en faveur du respect du dimanche.

M. Lesage a déclaré qu'un comité interministériel englobant le Commerce et l'Industrie, le Travail et le procureur général, avait soumis un rapport en janvier dernier à cet effet. Il a souligné que le gouvernement continuait la politique de son prédécesseur en ce domaine.

M. Lesage a également déclaré que lorsqu'une société exigeait que ses employés travaillent le dimanche, elle devait maintenant en prouver la nécessité.

Quelques mesures...

(Suite de la page 4)

Partant de ce point de départ essentiel, il permet de tirer plein avantage des nouvelles mesures législatives, tant provinciales que fédérales, dont le but est précisément de favoriser l'expansion économique.

Le Bill 65 adopté par l'assemblée législative permet à l'avenir aux corporations municipales d'accorder leur appui financier aux entreprises industrielles qui s'établissent dans les limites de leur territoire ainsi qu'à celles qui y sont établies. Ainsi une corporation municipale peut maintenant acquérir à l'avance des terrains qu'elle destine à l'établissement d'un parc industriel. De tels terrains peuvent ensuite être cédés à l'industrie en perspective et, au besoin, le coût d'achat réparti sur une période d'années. La même procédure est applicable à tout édifice industriel que la municipalité ferait construire afin de satisfaire les besoins d'une nouvelle industrie.

En vertu de la même loi, la corporation municipale possédant un fonds industriel a le pouvoir de prêter son concours financier aux entreprises industrielles déjà

établies. Il existe plusieurs cas où une pareille aide peut se montrer des plus efficaces surtout lorsqu'il s'agit de dépenses capitales d'agrandissement ou de l'acquisition d'un nouvel outillage pour faire face à la concurrence du dehors.

Il existe aussi une nouvelle législation fédérale, le Bill C-117 qui vient d'augmenter le capital de la Banque d'Expansion Industrielle à 400 millions de dollars. Ce dernier Bill élargit considérablement les catégories d'industries qui peuvent se prévaloir des services de la banque. Son but est de faciliter le développement de la petite et de la moyenne industrie.

En vertu du Bill C-40, les banques à charte sont maintenant autorisées de consentir des prêts allant jusqu'à \$35,000 pour l'achat d'outillage fixe ou de l'agrandissement des locaux, là où il est établi que le chiffre d'affaires de l'industrie en question n'excède pas \$250,000.

Voilà les mesures législatives qui sont d'un appoint considérable au développement municipal.

Dr. H. H. Welp
Economiste

Nous devons consentir...

(Suite de la page 10)

nomique. Il est le pouvoir d'organiser le travail des spécialistes en vue d'un rendement élevé et le travail des directeurs qui mettront en commun l'effort des spécialistes. Sa ressource fondamentale est la compétence des hommes qualifiés, c'est-à-dire le capital humain. A la triade de l'économie classique, "la terre, le travail et le capital", il faut désormais ajouter le savoir des hommes qui est devenu le moteur des trois premiers facteurs. Ce sont les hommes qui sont à la source du progrès économique; ce sont eux qui le font plutôt que le capital et les matières premières.

Lorsqu'il est question du progrès économique des Canadiens français, l'objection est encore posée par des défaitistes : la pauvreté financière. Cette objection, posée dans des termes sommaires, ne correspond plus entièrement aux faits. Les Canadiens français disposent à l'heure présente d'un revenu d'environ cinq milliards de dollars. Il est possible d'utiliser cette fortune, et de faire des investissements profitables en vue d'augmenter la productivité et l'emploi. Mais en outre, insister sur le manque de capitaux serait le meilleur moyen de brouiller les cartes, et de réduire à des apparences les données réelles du problème. Les questions de prix de revient, de rentabilité financière ne font que traduire des problèmes de structure. Tout en demeurant réelles, ces difficultés s'aplanissent dès que les condi-

tions matérielles préalables sont réalisées. Avec une abondance de matières premières et des hommes compétents, hautement qualifiés et prêts à travailler, les firmes industrielles et les Etats peuvent se permettre les plus grandes audaces de crédit. Bien davantage, les promoteurs de ces audaces se présenteront d'eux-mêmes si la production des richesses est garantie. Ces vues ne sont pas des théories. Ce sont des faits d'expérience. Qu'arrive-t-il si l'on répard des billets de banque, des moyens monétaires au Pakistan ou en Syrie? Malgré un sous-emploi étendu, on assiste aussitôt à une montée des prix. Cette monnaie répardue dans une population qualifiée relève la production et non les prix.

Sans doute, le relèvement économique des Canadiens français ne s'accomplira pas sans capitaux financiers. Mais cette question n'est pas primordiale : elle est secondaire. Il y a avant tout et bien au fond une question d'hommes qualifiés, formés à l'action, audacieux et capables d'organiser le risque inhérent à toute entreprise économique. Il n'y a pas d'autre secret. Nous sommes invités, nous sommes condamnés au travail, à la création et au risque. Les peuples qui réussissent au plan économique, comme la Suisse, l'Allemagne fédérale, l'Angleterre, sont travailleurs, organisés et forts. Ces propos nous conduisent à poser la question de l'éducation.

Les tâches nouvelles de l'éducation

Un homme d'affaire éminent, Monsieur René Paré, dans une communication prononcée à l'assemblée annuelle de la Société de Pédagogie, le 11 novembre 1961, a mis le doigt sur le point essentiel. Il déclarait que c'est dans le secteur économique que les Canadiens français marquent le retard le plus grave au point de vue de leur civilisation. Le conférencier observait qu'au point de vue intellectuel et moral, les Canadiens français progressaient et avaient atteint à un palier convenable.

Dans l'économie, nous sommes en retard dangereusement. Nous avons manqué d'argent, mais nous avons surtout manqué d'esprit d'initiative et d'ardeur au travail. Notre vie économique doit être développée dans le sens des richesses à notre disposition vers l'industrie et le commerce sans négliger l'agriculture. Nous avons besoin de travailleurs industriels, de techniciens, de savants, de chefs d'entreprise, de toute la gamme des personnes nécessaires au développement de la vie économique. C'est l'école qui nous les donnera.

Monsieur René Paré livre ici des observations de la plus exacte pertinence. Il relève une déficience dans la mentalité des Canadiens français et souligne le retard de leur comportement dans le monde actuel. Les Canadiens français ne sont pas dépourvus des ressources nécessaires pour contribuer dans leur propre pays au progrès technique. Mais ils n'ont pas encore pris conscience des perspectives qui leur sont ouvertes. Ils vivent encore avec les conceptions et les comportements du monde préindustriel. Leur idéal demeure celui de l'humanité des années 1900, alors que les centres d'intérêts étaient avant tout affectifs et sentimentaux, artistiques et politiques. Dans le monde d'aujourd'hui, les intérêts prédominants sont devenus scientifiques et techniques, économiques et sociaux (sans supprimer les précédents). Les Canadiens français possèdent des dons éminents et variés; l'éducation qu'ils reçoivent, l'ambiance des idées où ils baignent ne leur permettent peut-être pas de recevoir la préparation la mieux appropriée aux tâches particulières du monde contemporain. Les savoir-faire professionnels requis par la société contemporaine ne sont pas assez répandus, ne se rencontrent que chez une poignée d'hommes. Chacun peut en faire l'examen sur soi ou sur les autres. Que sont ces savoir-faire? Le sens du travail en équipe (on considère que le travail demandant du savoir et du jugement est individuel par définition); le sens des responsabilités à l'égard de la société; la volonté de subordonner ses intérêts personnels aux besoins objectifs de la communauté nationale; l'autorité exercée dans le respect des personnes et en vue des résultats objectifs à réaliser; l'obéissance exercée en pleine liberté intérieure, et accompagnée de la prise en charge des responsabilités : une morale objective plutôt que "sermoneuse" qui rende les gens capables de jugement personnel sur leur comportement; la capacité de prendre des décisions et des risques; la docilité à l'expérience des faits, la conversion vers l'avenir que nous avons le devoir de construire en prêtant un concours positif, compréhensif, réaliste; la remise en cause incessante des jugements antérieurs, devant les faits nouveaux.

Les charges du passé

La mentalité encore très répandue chez les Canadiens français, dans les milieux d'éduca-

teurs comme dans les milieux politiques et professionnels, appartient au style individualiste du XIXe siècle. Elle s'inspire des catégories traditionnelles du monde fermé. Clercs et laïcs se ressemblent en cela comme des frères. On le voit bien à certains comportements collectifs: la poursuite trop exclusive des intérêts immédiats, l'absence de politique à longue échéance, la répugnance à la discipline du travail coordonné, la crainte de l'innovation et le conservatisme figé qui en découle, susceptible de se durcir au moindre souffle de nouveauté, installé dans le confort fictif d'un ordre imaginaire, les odieuses querelles de clocher, la passion des polémiques stériles, chargées d'émotion et de ressentiment. Pensons au trésor d'énergies qui s'y gaspillent.

Nos manières de sentir, de penser et d'agir sont les obstacles véritables au progrès économique du Canada français. Ce ne sont pas les capitaux qui font défaut, ce sont les hommes. Il faut tout faire pour surmonter les méfiances, les étroitesse de vues, les oppositions, les indigences de vitalité; tout faire pour répandre et promouvoir les énergies essentielles à l'essor de notre pays: le génie créatif, l'esprit pionnier et d'entreprise provoquant les innovations, l'accueil aux idées nouvelles, l'amitié qui rapproche les hommes dans la confiance mutuelle et les unit dans la foi à un grand dessein. A ces qualités s'ajoute la ferveur au travail. Monsieur André Laurendeau, dans un récent éditorial (*Le Devoir*, jeudi, 8 février 1962), a écrit avec une grande justesse de vue: nous sommes engagés dans la construction de notre pays, nous avons la responsabilité de notre avenir.

Or l'avenir que nous désirons ne sera pas octroyé, il sera conquis.

Et par qui, sinon par nous-mêmes?

Et dans quels domaines, sinon dans ceux que nous nous serons taillés?

(Cf. aussi dans le même ton l'éditorial du 30 janvier: "Nous et eux").

Notre pays souffre d'une insuffisance d'éducation; la formation supérieure avec ce qu'elle implique d'ouverture d'esprit, de curiosité intellectuelle, de pondération objective, de discipline personnelle et de respect mutuel est rare. Cette insuffisance se manifeste dans le domaine de l'économie, où elle agit comme un frein qui paralyse le développement. Mais elle a sa racine au niveau des attitudes psychologiques et spirituelles. Les aptitudes humaines requises par le monde contemporain ne sont pas encore vraiment, réellement possédées. Reçoivent-elles des éducateurs l'attention convenable? Ont-ils pris conscience des besoins nouveaux de la société? Ne l'oublions pas: pour l'avenir du Québec, les dix prochaines années valent un demi-siècle.

C'est bien là le problème capital. Dans le Québec, l'équipement technique (implanté par les Anglo-Saxons) s'accroît à une allure vertigineuse. En contraste, l'éducation, prolongeant au milieu du XXe siècle des traditions tenaces évoque les années 1880. La révolution industrielle accélère son élan, tandis que l'enseignement inerte veille avec scrupule au maintien des méthodes, des programmes et de l'esprit des humanités anciennes entourées de tous les prestiges d'un passé idéalisé.

Mais par l'éducation, nous sommes loin de ne penser qu'aux collèges et aux universités, dans lesquelles d'ailleurs l'expérience du monde actuel, commence à pénétrer et à faire l'objet des ré-

flexions des enseignants. Il y a lieu de penser tout autant à la presse et à la télévision qui alimentent trop souvent les préjugés du milieu et flatte les instincts du lecteur ou du spectateur. Pour un programme d'*Actualités politiques*, admirable par l'excellence de l'information et de la présentation, sur le Marché commun, pour un télé-théâtre d'un art consommé, quel déluge de vulgarités! Il y a lieu de penser aussi à la prédication embourbée dans les vieilles ornières du moralisme, à un enseignement religieux trop souvent puériel. Car tout ce stock de conceptions et d'images dont s'inspire encore de façon habituelle et inconsciente le comportement des Canadiens français retarde sur l'expansion accélérée du monde technique. Cet hiatus entre un moteur puissant et une éducation atardée est lourd de conséquences funestes. Ce qui est explosif dans la montée contemporaine, ce ne sont pas les idées nouvelles, ni le développement des savoirs, ni le changement des mentalités: c'est le divorce croissant entre l'évolution technique et les institutions qui ne bougent pas.

Miser sur l'avenir

Par bonheur, à côté de ce déficit culturel, il existe un potentiel nouveau et des capacités humaines qu'il est possible d'exploiter. Il y a les jeunes générations montantes et les ambitions qui les animent. L'espoir le plus chargé de promesses, c'est, de la part de ces jeunes, la volonté de s'instruire, le goût de l'initiative, l'esprit de risque et d'entreprise. Réussiront-ils à acquérir le sens du travail en équipe et la solidarité à surmonter les vieilles tentations du repliement sur soi, à vaincre les préjugés et les égoïsmes qui rongent leurs aînés? Il y a lieu de l'espérer.

Face à cet espoir, il reste un point d'interrogation. L'avenir du Canada français réside dans la montée des jeunes générations. Là est la force du futur. Mais elle n'existe qu'en germe, comme toute force nouvelle. Saura-t-on la détecter, la libérer? Il a fallu découvrir l'énergie atomique. Pour libérer les forces de l'avenir que représentent les jeunes générations, le seul moyen à prendre est de mettre au plus haut point l'effort d'enseignement. Aujourd'hui nous rencontrons cette conclusion à chaque repli de notre vie nationale.

Parce que l'augmentation des effectifs scolaires est précipitée, et qu'il triplera ou quadruplera en vingt ans, il importe de prévoir un accroissement massif des moyens d'enseignement: aide aux étudiants, recrutement et formation des professeurs, multiplication des salles de cours, des bibliothèques et des laboratoires, intensification des recherches dans les divers domaines de l'éducation. Cet effort sera coûteux, il exigera des investissements considérables: il réclamera un budget cinq ou six fois supérieur à celui d'aujourd'hui, qui aura pour effet de couper les crédits accordés à d'autres secteurs de la vie nationale. Retarder un tel investissement entraînerait la perte irrémédiable des gens instruits et la contribution qu'ils auraient apportée. Les adultes de 1962 sur qui repose pour le moment l'avenir des jeunes, c'est-à-dire de la nation, seront-ils assez clairvoyants, seront-ils assez généreux pour consentir à ces sacrifices et miser sur l'avenir?

Au cours de 1962, selon les prévisions,

Les canadiens achèteront 460,000 voitures neuves

Les ventes au détail d'automobiles de type nord-américain ont augmenté au Canada de 22.3 pour cent au cours des quatre premiers mois de la période de vente des modèles 1962. On prévoit que les ventes de voitures neuves dépasseront cette année le dernier record établi en 1956 et qu'elles atteindront 460,000 unités.

Les marchands canadiens ont vendu 115,952 automobiles de 1962, dans la période du 1er octobre au 31 janvier dernier, soit 21,169 voitures de plus que pendant la période correspondante un an plus tôt.

Ces résultats sont impressionnants si l'on songe que l'augmentation n'a été que de 9.4 pour cent aux Etats-Unis où les détaillants n'avaient vendu que 2,109,936 automobiles dans les quatre premiers mois des modèles 1962

contre 1,927,907 automobiles un an plus tôt.

Au Canada, un résultat remarquable a été atteint au cours de janvier par les détaillants qui ont vendu 30,802 voitures 1962 de type nord-américain. Ces ventes représentent une moyenne de 1,185 automobiles par jour, soit 151 de plus qu'en décembre et 308 de plus qu'en janvier 1961.

En octobre dernier, les ventes d'automobiles, modèles 1962, se sont chiffrées par 24,942 et par 34,348 au mois de novembre, soit des moyennes quotidiennes de 998 et 1,321 pour chaque mois respectif.

La production des automobiles au Canada s'est élevée à 34,943 unités au cours du mois de janvier dernier, soit 25.8 pour cent ou 7,158 unités de plus qu'en janvier 1961.

Le marchand indépendant...

(Suite de la page 10)

qu'il est bon de se poser, sans vouloir laisser croire que ces lignes sont un plaidoyer en faveur du commerçant indépendant.

Vêtements et chaussures

L'apport de ce groupe, dans l'ensemble du commerce de détail, est beaucoup moindre puisque ses ventes s'élèvent à moins d'un milliard, soit 5.5% des ventes au détail effectuées au pays en 1959. Cependant un chiffre d'affaires de cet ordre de grandeur, c'est encore pas mal intéressant et ça représente des profits pour des milliers de commerçants.

En 1959, les indépendants contrôlaient un peu plus de 74% de cette somme, comparativement à près de 81% dix ans plus tôt. Leur perte s'élève à 7%. C'est donc beaucoup moins alarmant ici que dans le secteur de l'épicerie, puisque les deux n'ont pas la même importance. Essayons quand même de voir quels types de commerçants (linge pour homme, pour femme, pour la famille, marchands de chaussures) ont été les plus affectés par la concurrence des magasins en série.

Les hommes ont dépensé \$250 millions pour leur habillement en 1959. Et comme par le passé, ils ont accordé leur préférence au marchand indépendant en lui laissant 88% de cette somme. Cependant, de 1949 à 1959 les magasins en série ont gagné un peu de terrain, soit environ 1.5% des ventes de linge pour homme. Mais leur gain est beaucoup plus important, pour la même période, dans le linge pour dame. En effet ils détenaient moins de 20% de ce marché en 1949, alors qu'en 1959 ils ont reçu 30% des \$273 millions dépensés par les femmes dans ce secteur. Peut-on tenter d'apporter une explication à cet état de fait, en disant que les motifs d'achat de l'épouse sont différents de ceux du mari qui

va préférer la qualité à la nouveauté. De plus, l'épouse peut profiter d'une visite au centre d'achat pour acheter, en plus de la nourriture, une pièce de linge dont elle aura besoin. Et les magasins en série y sont en plus forte proportion dans ce secteur là aussi.

Les ventes de linge pour la famille se sont élevées à plus de \$225 millions en 1959; plus des 3/4 ont été effectués par les marchands indépendants. Depuis l'apparition d'un plus grand nombre de magasins à prix modiques au cours des dernières années, la part des premiers diminue graduellement. Est-ce que la maison d'escompte (discount house) ne sera pas un plus sérieux concurrent?

Enfin, les indépendants possédaient les 2/3 du marché des chaussures en 1949, alors que, onze ans plus tard, ils n'en détenaient plus que 55%. Même si les ventes de ce secteur ne s'élevaient qu'à \$155 millions en 1959, le gain du magasin en série est appréciable.

Ce rapide coup d'oeil sur les secteurs du commerce de détail au Canada nous permet de constater que le marchand indépendant, s'il est encore le roi dans certains types de commerces tels que, la vente et l'entretien de l'automobile, le restaurant, le commerce du meuble et des accessoires électriques, perd néanmoins graduellement sa part de marché dans le secteur de l'épicerie et du vêtement. Que fera-t-il pour se préserver de l'emprise toujours plus forte des centres d'achat et du magasin à escompte? Saura-t-il convaincre sa clientèle de continuer à l'encourager même si ses prix ne rivalisent pas toujours avec ceux des grands commerçants? Consentira-t-il à diminuer sa marge de profit pour rester dans le jeu? Avec quoi vivra-t-il alors?

Le centre d'achat

Phénomène nouveau encore hier, le centre d'achat est maintenant solidement implanté dans les endroits stratégiques du pays. Et une fois le stage initial dépassé, il tentera dorénavant d'accroître sa part de marché. Si l'on en juge par les résultats qui nous sont fournis depuis 1956, son taux de progression est rapide.

Année	Ventes totales des centres d'achat (en millions de \$)	% du commerce de détail
1956	236	1.6%
1957	356	2.4%
1958	468	3.0%
1959	628	3.8%

En l'espace de quatre années, sa part de marché est passée de 1.6% à 3.8%. C'est encore bien peu par rapport à l'ensemble des autres groupes de commerçants, mais il faut se rappeler que la plupart des centres d'achat canadiens en sont encore à leur début. Le choix minutieux de leur localisation, une publicité soutenue et surtout l'habitude du consommateur à aller y faire ses emplettes, voilà autant de facteurs favorables à leur expansion. Il serait téméraire de tenter de prédire à quelle allure elle se fera. Contentons-nous plutôt de découvrir vers quels secteurs, en particulier, les promoteurs de ces centres concentrent leurs efforts de vente.

Depuis 1956, les ventes de nourriture comptent pour 45% du chiffre d'affaires global de tous les centres. Elles s'élevaient à \$282 millions en 1959 et appartenaient à 92% près aux magasins en série.

Le secteur du vêtement et de la chaussure y est beaucoup moins important, puisque le total de ses ventes ne dépassaient pas \$54 millions la même année. Cependant encore ici, la part des magasins en série est la plus forte (70%).

Ce trop rapide coup d'oeil sur le centre d'achat canadien nous permet de réaliser à quel point la part de l'indépendant y est minime. Est-ce dû à un manque de ressources financières chez ce dernier? Si ce n'est l'unique raison, c'est néanmoins la principale pour plusieurs entreprises de petite ou de moyenne dimension, dans bien des cas.

Disons, en terminant, qu'il ne faudrait pas minimiser la menace que le centre d'achat fait peser sur les autres commerçants, sous prétexte que leur part de marché est encore bien faible. Ne portons pas un jugement uniquement à partir des résultats présents, puisque, comme nous le soulignons plus avant, le centre d'achat est un phénomène tout récent.

La maison d'escompte (Discount House)

Depuis quelques mois, un nom que le consommateur canadien entend souvent prononcer c'est celui de la maison d'escompte. Au cours de la présente année, les promoteurs de ce projet ont concentré leurs efforts sur les deux grandes métropoles, Montréal et Toronto. Cependant ils ont annoncé leur intention de s'installer dans les autres centres canadiens de moindre importance.

Ce nouveau type de commerce au détail peut-il affecter les ventes des autres détaillants? Quel groupe sera le plus menacé? Probablement le magasin à rayons, puisque les deux formes d'établissement auront la même formule de vente: présenter une grande variété de produits très disparates sous le même toit.

Selon les déclarations récentes du président d'une de ces maisons d'escompte, voici les principaux avantages qu'elle détient sur le traditionnel magasin à rayons:

1 — prix plus bas grâce à une marge de profit brut plus faible. En 1960, celle du magasin à rayons a été de 35%. En 1960, celle de cette maison d'escompte est de 23%.

2 — coût de la main-d'oeuvre moindre.

Les magasins à rayons ont versé 18.9% de leurs ventes brutes en salaires, comparativement à 8% pour la maison d'escompte.

3 — aucun frais d'entreposage pour la maison d'escompte, puisque la marchandise passe directement du fabricant au comptoir.

4 — dépenses de publicité plus faibles.

1.75% des ventes brutes pour la maison d'escompte. 4.5% des à rayons. Cependant, il ne faut rayons.

5 — la maison d'escompte n'offre pas de service de livraison gratuite comme le font les magasins à rayons, d'où économie considérable pour celle-ci.

6 — ajoutons, enfin, que le coefficient de roulement des stocks est de 7 pour la première comparativement à 3.4 fois, en 1960, pour le magasin à rayons, ce qui diminue le coût de financement des stocks de la maison d'escompte.

Ce sont là quelques avantages qui, s'ils subsistent tous, rendront la vie plus difficile au magasin à rayons. Cependant, il ne faudrait pas croire que ce dernier se laissera damer le pion aussi facilement. Il est bien résolu à réagir et n'a pas dit son dernier mot dans cette guerre de prix qui va s'amorcer au cours des prochains mois. Qui l'emportera?

La réponse appartient au consommateur qui reste toujours libre de dépenser son argent où bon lui semble.

Québec devrait avoir...

(Suite de la page 5)

supérieure de Montréal (c.-à-d. 8 sur 30) rendent 399 jugements — chiffres du mois de janvier 1962. — pour 851 causes inscrites sur le rôle.

A la Cour supérieure, 20,000 causes attendent leur tour, à la Cour de Magistrat près de 4,000 x 12, soit 48,000 causes.

A supposer que la moitié des justiciables perdent patience et décident de sacrifier leurs propres intérêts, il reste que des milliers de causes attendent en vain, car lorsqu'elles seront appelées leur cause aura perdu son intérêt ou les témoins seront introuvables.

Et que dire de ces milliers de justiciables, deux fois plus nombreux, qui n'oseront pas prendre action de peur de subir le sort de ceux qui les précèdent? Ou parce qu'ils ne voudront pas subir des délais d'attente?

C'est pour vider les rôles des causes actuelles et faire en sorte que les justiciables qui ont des réclamations à faire entendre que Me Philippe Ferland propose l'institution d'une seconde magistrature par les avocats.

Seconde magistrature constituée par des avocats

La loi prévoit la constitution de cette magistrature, qui loin de se substituer à la magistrature actuelle, lui apporterait un secours indispensable: l'arbitrage par avocats est là dans le code attendant l'appel pour rendre les services qu'exige notre époque de vitesse et de dynamisme.

Ces avocats, choisis comme juges par les parties, exercent les pouvoirs et les prérogatives des juges nommés par l'autorité gouvernementale.

Reste à ériger cette seconde magistrature.

L'affaire est très simple.

Le Barreau dresse une nomenclature des causes qui sont entendues devant les Cours de justice ordinaires: actions sur écrit, billets, actes sous seing privé, actes authentiques, contrats, actions de responsabilité, etc. Il écrit à tous les membres du Barreau, au nom du salut public pour faire appel à leur collaboration et les prie d'indiquer les causes dans lesquelles ils consentiraient à agir comme arbitres.

Sur réception des réponses, le Conseil du Barreau de Montréal élimine ceux qui ont plus de prétention que de compétence et dresse une liste d'avocats reconnus pour leur compétence en telle matière. Il adresse cette liste

à tous les avocats et les prie de choisir tels avocats qui consentiraient à agir comme arbitres dans tel genre de cause.

Les avocats intéressés à donner satisfaction à leur client choisissent tel confrère pour agir comme arbitre dans leur cause.

Dès qu'il est choisi, l'avocat-arbitre se fait asseoir, convoque les parties, leur fait signer un acquiescement à son choix, détermine avec elles l'honoraire qui lui sera payé pour entendre et juger la cause, dit dans quel délai il rendra jugement, et il procède comme dans une cause ordinaire, sauf qu'il dispose de plus de souplesse. Il se rend sur les lieux, entend les parties et leurs témoins à son bureau ou dans les salles d'audience des palais de justice qui sont libres l'après-midi et il rend jugement avec la diligence qu'importe la justice.

Si la cause est susceptible d'appel, il suffit de nommer trois avocats-arbitres au lieu d'un. Mais l'éventualité est rare car l'avocat qui peut être choisi comme arbitre le sera pour sa compétence et sa compétence pourra être telle que chaque partie ne voudra pas demander la révision de son jugement par une Cour d'appel.

L'arbitrage par avocats existe aux Etats-Unis et, chose étrange, il s'est largement inspiré des dispositions de notre loi — le code de procédure — pour remporter les plus grands succès.

Pour ne citer qu'un exemple: à Philadelphie, tous les avocats, même les plus occupés, se sont donné la main pour vider le rôle des milliers de causes qui attendaient leur tour depuis plusieurs années — 2,500 avocats sur 4,000 répondirent à l'appel. En 1960, ils ont entendu 9,000 causes sur 16,000 et un an plus tard ils videraient le rôle de toutes les causes. L'Institution a obtenu un tel succès qu'elle est devenue permanente et que l'Etat paie \$25 pour chaque cause. Et le succès fut tel que l'arbitrage par avocats pour les causes de \$500 est devenu obligatoire.

Me Philippe Ferland ne va pas jusque là: il demande l'institution de l'arbitrage par avocats pour vider les rôles et ensuite pour entendre toutes les causes des parties qui ne pourront attendre les délais qu'impose le système actuel de l'administration de la justice. Il ne s'agit pas de remplacer la magistrature actuelle par une autre, mais d'adjoindre à l'actuelle, une magistrature qui sera l'auxiliaire de la justice.

1559 JEAN-TALON E
MONTREAL
TEL. RA. 9-2827

BRANCH SUCCURSALE:
227, DORCHESTER
QUEBEC
TEL. LA. 9-2559

MANUFACTURIER DE POMPES ET ACCESSOIRES A INCENDIE - MANUFACTURER OF PUMPS & FIRE ACCESSORIES

BUREAU CHEF - HEAD OFFICE PIERREVILLE QUE. TELEPHONE 179-180 UN. 1-3912



La Fédération des Oeuvres sollicite l'appui de nos industriels et gens d'affaires

La campagne 1962 de la Fédération des Oeuvres de Charité canadiennes-françaises, dont l'appel auprès du grand public débutera officiellement le 29 avril prochain avec un objectif de \$1,954,000, ne s'avèrera un succès que dans la mesure où les maisons de commerce et l'industrie en général manifesteront un intérêt accru envers les milliers d'indigents qui, chaque jour, s'adressent aux 33 oeuvres de la Fédération. Les dirigeants de la campagne comptent principalement sur le secteur commercial et industriel pour combler l'augmentation de l'objectif.

C'est, en substance, ce que déclarait M. Cal Moisan, le dynamique président de la Section commerce-industrie et noms réservés, à une réunion d'auxiliaires à laquelle assistaient les principaux dirigeants de la Campagne et dont les hôtes étaient MM. J.-Ubaldo Boyer et Léo Lavoie, res-

pectivement président et gérant général de la Banque Provinciale du Canada.

M. Moisan a précisé que la section qu'il préside compte quelque 2,200 souscripteurs, dont 172 seulement donnent \$500 et plus à la Fédération. "L'an passé, a-t-il dit, le montant recueilli par la Section commerce-industrie et noms réservés s'est chiffré par \$387,000. Ce total souffre mal la comparaison avec les résultats obtenus par nos compatriotes de langue anglaise, dans la section correspondante l'an dernier, qui se chiffrent par un million de dollars." Puis, M. Moisan a souligné que la Fédération, tout à fait comme cet organisme anglais similaire au nôtre, avait un budget total de \$2 millions et qu'elle doit pourtant répondre à des besoins plus importants puisque, par le truchement de ses 33 oeuvres affiliées, elle doit répondre aux besoins de près de 70 p. 100 de la population de Montréal.

Le président de l'Imperial Oil,

La concurrence a soulevé une vague de dynamisme

La concurrence va continuer d'exercer de fortes pressions sur l'industrie pétrolière, mais ces pressions sont saines, puisqu'elles contraignent les compagnies à améliorer les rendements et suscitent des changements, ce qui contribue à façonner une attitude de plus en plus dynamique. C'est ce qu'a déclaré M. W.O. Twaits, président de l'Imperial Oil, à New-York dernièrement, alors qu'il s'adressait à des analystes de valeurs de la capitale métropole américaine.

Abordant le cas de l'Imperial Oil, M. Twaits a ajouté que, "à cause de cette concurrence, nous apprenons à faire des affaires à

des prix que nous n'aurions pas cru possibles il y a seulement quelques années. De même, je suis certain que dans quelques années nous ferons un genre d'affaires qui jusqu'ici a tout au plus éveillé la curiosité des services de recherche."

Passant en revue les résultats de l'année 1961, M. Twaits a dit que les bénéfices estimatifs de \$67.7 millions réalisés par l'Imperial Oil l'an dernier n'avaient été dépassés que deux fois dans son histoire. Le rendement des capitaux utilisés en 1961 est estimé à 8.4 pour cent, une progression de 25 pour cent depuis le fléchissement de 1958.

La production nette de pétrole brut, après paiement des redevances, est estimée à 97,000 barils par jour, au regard de 79,000 barils par jour en 1960. La pleine capacité de rendement des puits a atteint le volume estimatif de 272,000 barils de brut par jour en 1961, à comparer à 247,000 barils par jour en 1960. Les réserves de l'Imperial Oil se sont sensiblement accrues depuis quelques années.

mités à la Corporation de Montréal métropolitain.

Au dire de M. Phelan, un grand nombre de commerçants de l'île demandent des renseignements ou logent des protestations parce que certains de leurs voisins ne respectent pas le nouveau règlement stipulant que les établissements commerciaux de l'île doivent fermer leurs portes à 6 h. du soir, le lundi, le mardi, le mercredi et le samedi.

été révoqués; et quatre postes ont été abolis dans l'administration.

Notons que, sur ce nombre de 36,766 employés, 22,494 seulement sont protégés par la "Loi du service civil".

Au Québec,

36,766 personnes sont à l'emploi du gouvernement

En 1960-1961, année au début de laquelle le Québec a changé de gouvernement, 229 employés de la province ont été mis à la retraite; 859 ont démissionné; 356 ont été suspendus; 498 ont

Les heures de fermeture, à Montréal :

Les marchands en défaut s'exposent à des poursuites

Les marchands à l'oeuvre dans une ou plusieurs des 32 municipalités de l'île de Montréal qui violent le nouveau règlement métropolitain des heures de ferme-

ture — ils ne doivent ouvrir leurs portes jusqu'à 10 h. que les jeudi et vendredi — s'exposent à des poursuites, a déclaré hier M. Arthur Phelan, secrétaire des co-



Nouveau collaborateur

Le journal "Les Affaires" vient de s'adjoindre un nouveau collaborateur, le Dr H. H. Welp, économiste canadien d'origine hollandaise. Le Dr Welp est un spécialiste dans la recherche statistique et l'étude des conditions économiques des municipalités. Il est à la disposition de toutes nos municipalités qui envisagent, comme la cité de Montréal Nord pour qui il effectue présentement des travaux, l'expansion prochaine de leur industrie et de leur commerce.

Janvier 1962 :

Une période de prospérité pour les aciéries du Canada

Les aciéries canadiennes ont utilisé en janvier dernier 21.7 pour cent de plus de minerai de fer, comparativement à janvier 1961. Les chiffres du Financial Counsel révèlent que les aciéries au Canada ont employé 587,545 tonnes contre 482,792, précédemment. Ainsi, le taux de rendement des aciéries a augmenté de 80 à 92 pour cent de leur capacité normale de production.

Le minerai de fer américain continue d'alimenter l'industrie canadienne. Les importations en janvier dernier, accusent une augmentation de 20.4 pour cent et

Hausse des ventes

Les Canadiens remplacent leurs vieux téléviseurs

A la fin de novembre dernier, la hausse des ventes de téléviseurs au cours des 11 premiers mois de l'année, était de 2.5% par rapport à la même période de 1960. Ces ventes se chiffraient par 266,071 appareils en 1961, et à 259,580 un an auparavant.

Si on en juge par ces chiffres, on peut affirmer que les Canadiens en général s'empressent actuellement de remplacer leurs vieux téléviseurs par des appareils modernes améliorés.

Les ventes d'appareils combinés radio-téléviseur-phonos ont atteint en novembre un niveau record pour l'année.

Les chiffres des inventaires des manufacturiers d'appareils et des distributeurs étaient à la fin du mois de 27.7% plus bas qu'à la même date un an plus tôt.

Les ventes de postes récepteurs de radio, par contre, ont reculé légèrement, soit de 3%, pendant les 11 premiers mois de l'année.

Le recul a cependant été moins prononcé à la fin de novembre qu'au 30 octobre, probablement à cause de l'interruption de l'importation de postes japonais.

représentent 57.9 pour cent de la consommation totale. Par ailleurs, le minerai de fer canadien est de plus en plus utilisé. L'augmentation s'élève à 25.3 pour cent, portant ainsi le pourcentage de la consommation totale à 40.3.

Par suite d'une production soutenue, les aciéries canadiennes ont éliminé une partie des stocks qu'elles s'étaient constitués en prévision de la fermeture de la navigation. A la fin de janvier dernier, ces stocks s'élevaient à 3,019,126 tonnes contre 3,097,127 l'an dernier.

Baisse de 20% sur les livres des Presses Universitaires

Il y a quelques mois, les Presses Universitaires de France ont confié un dépôt de leurs ouvrages à la Librairie du Centre de Psychologie et de Pédagogie, à Montréal.

Cette décision a été accompagnée d'une baisse de 20% sur les ouvrages de cette maison d'édition. Les visiteurs de l'exposition organisée dernièrement à l'Université de Montréal ont eu l'occasion de bénéficier de cette baisse qui met les livres des Presses Universitaires de France sensiblement au même prix qu'en France. Il convient de signaler que cette baisse était déjà effective à Québec.

Toutefois de nombreuses per-

sonnes se demandent comment s'assurer que cette baisse est bien appliquée. Il est possible de le faire en effectuant une simple multiplication. Tous les ouvrages publiés aux P.U.F. portent un prix, indiqué en Francs ou en Nouveaux Francs (N.F.).

Pour calculer le prix de détail en dollars canadiens d'un livre P.U.F., il suffit de multiplier par .25 le prix indiqué sur le livre en nouveaux francs (N.F.) et par .0025 le prix indiqué en Francs. Par exemple, un livre marqué 10 N.F. coûtera 10 N.F. x .25 : \$2.50; un livre marqué 1000 F. coûtera 1000 F. x .0025 : \$2.50. Le même livre se vendait jusqu'alors \$3.20.



Déposez à toute heure du jour ou de la nuit après les heures de fermeture, en fin de semaine, les jours fériés.

UTILISEZ NOS CAISSES NOCTURNES

Protégez votre comptant contre les risques de feu, perte, vol...

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Votre partenaire

356 succursales et agences pour vous servir dans l'Est du Canada.

